



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Équipes mobiles d'appui  
à la scolarisation des enfants  
en situation de handicap  
(EMAS) en région Auvergne-  
Rhône-Alpes*

*Bilan de leur fonctionnement  
et de leur activité*

*Année scolaire 2022/2023*



## Table des matières

INTRODUCTION.....	2
Contexte d'ensemble de l'enquête.....	2
Rappel des finalités et missions des EMAS.....	2
Les EMAS, des structures récentes.....	3
FONCTIONNEMENT & ORGANISATION DES EMAS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES.....	4
Les zones d'intervention des EMAS.....	4
Appréciation du territoire d'intervention.....	5
Sites d'implantation des EMAS.....	5
Des structures avec peu de salariés dédiés en propre.....	6
Accompagnement et soutien des EMAS.....	8
Un nombre d'ESMS mobilisés très variable selon les EMAS.....	10
Déplacements des EMAS.....	12
POSITIONNEMENT DES EMAS DANS LEUR ENVIRONNEMENT.....	13
95 % des EMAS indiquent avoir organisé des actions d'animation pour consolider ou développer leur réseau sur leur territoire d'intervention.....	13
Près des ¾ des EMAS déclarent être en lien avec au moins un PIAL.....	13
Seule une EMAS sur quatre indique participer à une communauté 360.....	14
45 % des EMAS a mis en place des coordinations avec les PCPE de son territoire.....	14
97 % des EMAS affirment avoir formalisé des modalités de fonctionnement avec l'Education Nationale..	14
39 % des EMAS ont déclaré avoir développer des modalités de fonctionnement avec la MDPH.....	14
55 % des EMAS ont développé des liens de partenariat le Pôle ressources handicap (dispositif CAF).....	15
87 % des EMAS ont développé des liens de partenariat avec d'autres ESMS.....	15
31 EMAS ont développé des liens de partenariats avec d'autres acteurs.....	16
L'ACTIVITE DES EMAS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023.....	17
Un nombre de sollicitations en augmentation par rapport à 2022.....	17
Près des ¾ des sollicitations concernent les écoles primaires dont 43% les écoles élémentaires.....	19
60% des sollicitations ont pour origine l'équipe pédagogique de l'Education Nationale (chef d'établissement, enseignant...).....	20
Les interventions des EMAS.....	21
Rapport entre le nombre de sollicitations et les interventions.....	25
Les profils des bénéficiaires des interventions des EMAS.....	26
Près de 87 % des EMAS ont développé des outils ressources.....	27
55 % des interventions à destination des élèves et de l'équipe pédagogique sont réalisées par les coordonnateurs des EMAS.....	27
Synthèse des bonnes pratiques identifiées par les EMAS.....	28
Des difficultés exprimées par les EMAS.....	29
ANNEXES : Les zones d'intervention des EMAS.....	31

# Introduction

## Contexte d'ensemble de l'enquête

Pour la troisième année consécutive, une enquête sur les EMAS (équipes mobiles d'appui à la scolarisation) a été conduite en septembre 2023 dans notre région. Elle a pour vocation de dresser un bilan de leur activité et de leur fonctionnement.

Les EMAS ont contribué au processus de création de l'enquête 2023 par des groupes de travail au 2<sup>d</sup> trimestre 2023. Cela a permis d'affiner la définition de certains indicateurs, en particulier ceux concernant la comptabilisation de l'activité.

## Rappel des finalités et missions des EMAS

Selon le cahier des charges d'appel à candidature pour les EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes de 2020, la finalité des équipes mobiles d'appui à la scolarisation est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en mettant à disposition / apportant l'expertise et les ressources existantes au sein des établissements et services médico-sociaux aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple.

Les objectifs sont de sécuriser les parcours des élèves et de constituer un soutien mobilisable pour les personnels éducatifs.

Les équipes sont conçues pour intervenir en amont des décisions d'orientation médico-sociale émises par la CDAPH.

Elles peuvent apporter aux équipes intervenant auprès des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire un appui en expertise et conseils, et elles peuvent assurer, exceptionnellement, un accompagnement individuel dans l'attente d'une décision de la CDAPH.

La cible principale de l'équipe mobile n'est donc pas les enfants directement mais la communauté éducative au sens large.

L'équipe mobile n'a ni la vocation de remplacer des structures existantes ni de délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves. Elle vient épauler les dispositifs existants. En principe, l'équipe ne doit pas accomplir une « double intervention » auprès d'enfants bénéficiant déjà d'un accompagnement.

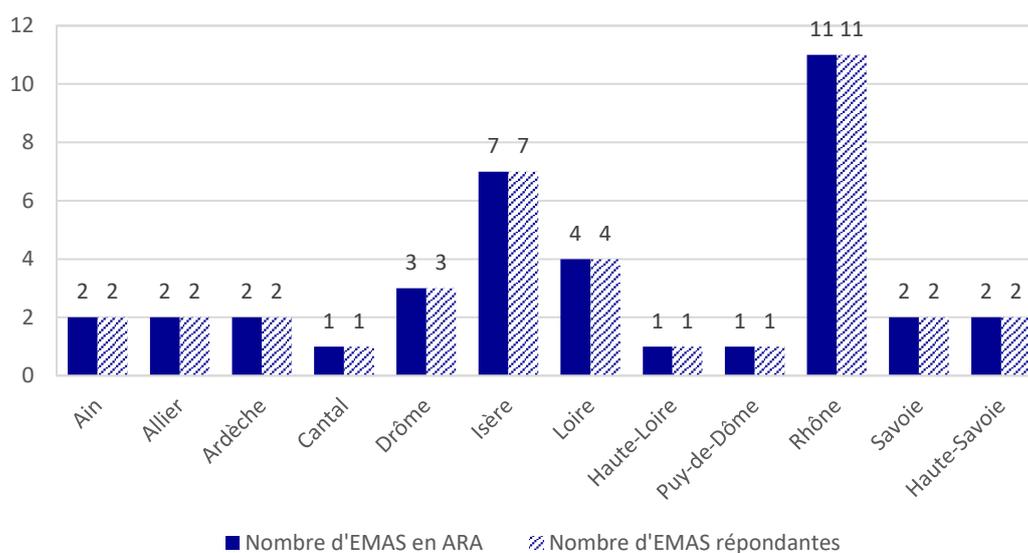
L'ambition est de permettre à l'ensemble des établissements scolaires d'une région de pouvoir faire appel, à terme, à une équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation.

---

### **Informations générales de l'enquête**

En 2023, l'enquête a été transmise à 38 EMAS. L'ensemble des EMAS a répondu aux questionnaires. Le questionnaire a été transmis via Internet ; les structures devaient le compléter entre le 15 septembre 2023 et le 15 octobre 2023.

## Les EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes - Année scolaire 2022/2023 -



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023

Les 38 EMAS recensées en Auvergne-Rhône-Alpes ont été interrogées et ont complété et validé l'enquête.

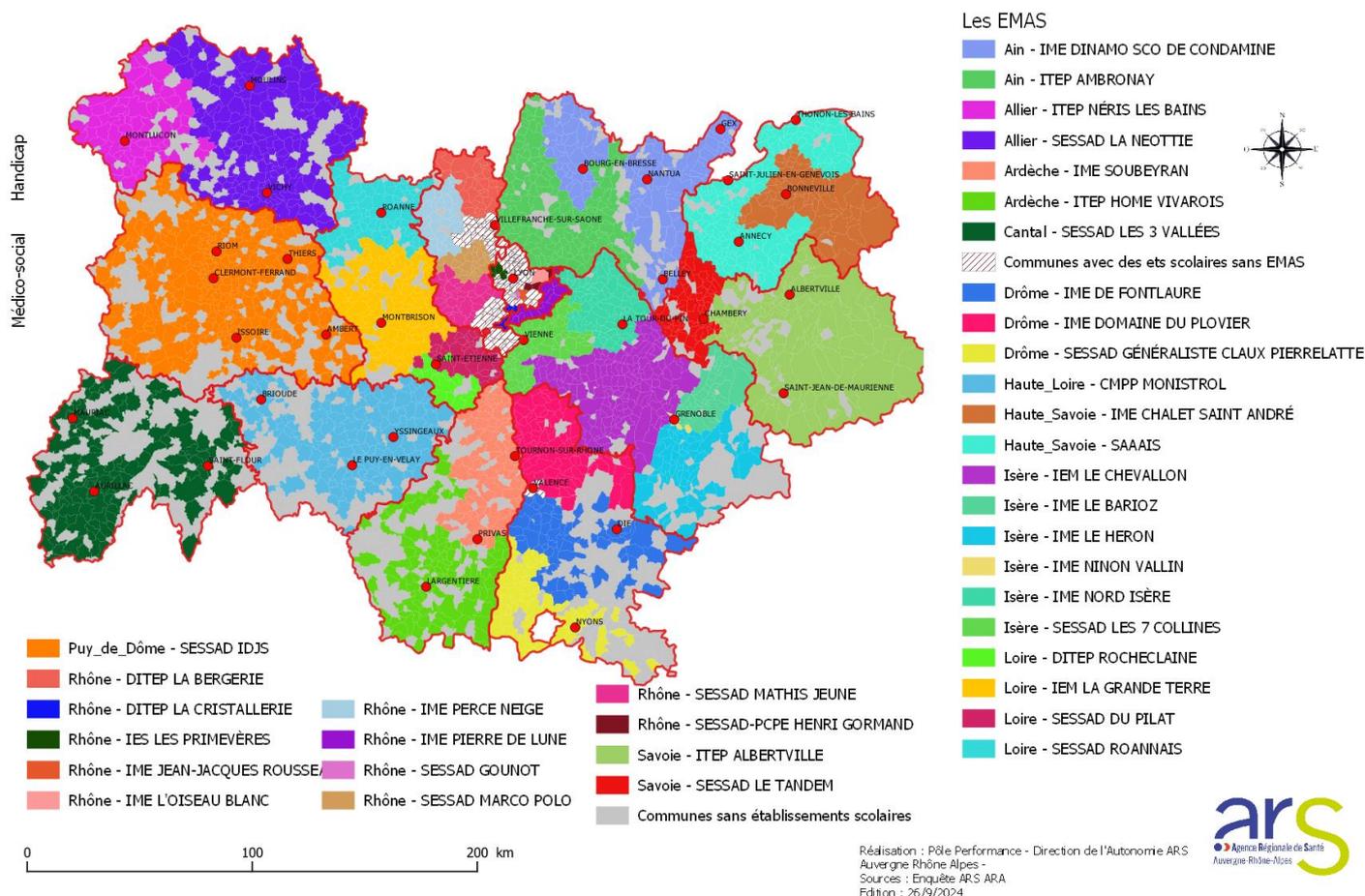
### *Les EMAS, des structures récentes*

Les 38 EMAS de la région ont été créées au plus tard en janvier 2021, ainsi pour l'enquête 2023, toutes les EMAS avaient au moins deux années complètes de fonctionnement.

# Fonctionnement et organisation des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

## Les zones d'intervention des EMAS

Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2023



Les cartes départementales des zones d'intervention sont en annexe.

La majorité des EMAS ont des zones d'intervention se calant sur les secteurs de l'Éducation nationale. Pour ces zones, il est mis à disposition uniquement les informations d'appartenance à un secteur des communes ayant un établissement scolaire sur leur territoire. La cartographie présentée fait donc apparaître les communes sans établissements scolaires qu'il n'est pas possible de rattacher à un territoire d'EMAS, cela ne signifie donc pas que les EMAS ne peuvent intervenir dans ces zones.

A contrario, on constate que certaines communes de la région ayant des établissements scolaires<sup>1</sup> ne sont pas dans des zones d'intervention d'EMAS, principalement dans la métropole de Lyon et dans la Drôme, approximativement 12,5 % des établissements et 20 % des élèves sont scolarisés dans ces communes. Elles sont représentées par des hachures.

<sup>1</sup> Pour les ZI des EMAS, ont été considérées les communes ayant au moins un établissement scolaire (public ou privé sous contrat / d'enseignement général, technologique, professionnel ou agricole / écoles maternelles, primaires collèges ou lycées). Données EN data.gouv 2024

## Appréciation du territoire d'intervention

Les EMAS étaient invitées à donner leur appréciation sur leur zone d'intervention officielle. Toutes ont répondu à la question. Le critère de grande étendue et de difficulté d'accessibilité est apparu comme celui le plus cité : 23 EMAS estiment que leur zone d'intervention est étendue et 20 indiquent intervenir en zone rurale et/ou montagnaise. Ces conditions engendrent à leur avis, des temps de trajet importants et limitent les fréquences d'intervention. De plus, 3 d'entre elles insistent sur le fait d'être dans des zones de « déserts médicaux » et/ou des zones peu couvertes en ESMS. À cette notion de taille, 8 EMAS précisent en plus que leurs territoires d'intervention couvrent beaucoup d'établissements scolaires et donc un nombre important d'élèves.

A contrario, les EMAS situées dans des zones urbaines considèrent que leur territoire d'intervention est cohérent et nécessite des temps de trajet plus courts. Elles doivent intervenir dans ces zones urbaines denses avec des établissements scolaires aux effectifs importants. En corollaire, 4 d'entre elles soulignent le fait d'intervenir dans des établissements classés en REP (Réseaux d'éducation prioritaire), et cela implique la prise en compte de difficultés sociales plus importantes.

Une EMAS mentionne un écart entre zonage théorique et réel, elle indique couvrir théoriquement 4 circonscriptions de l'Éducation nationale dans sa zone d'intervention alors que dans la pratique elle est seulement sollicitée par deux d'entre elles.

## Sites d'implantation des EMAS

*N.B. : On entend par site d'implantation tous lieux où l'activité de l'EMAS est clairement identifiée car elle a lieu de manière récurrente et régulière toute au long de l'année. On nomme ESMS de rattachement, l'ESMS percevant le financement de l'EMAS, même si le projet peut être porté par plusieurs organismes gestionnaires.*

36 EMAS sur 38 ont au moins un site d'implantation dans un ESMS, 30 d'entre elles sont dans leur ESMS de rattachement soit près de 80 % des EMAS de la région. Aucune EMAS n'est installée sur un site d'un organisme gestionnaire. 8 EMAS indiquent que leurs sites d'implantation sont situés en tout ou partie dans un ESMS autre que celui de rattachement. 2 EMAS ne sont pas positionnées pour aucun de leur site dans des ESMS, une est dans un établissement scolaire, l'autre au sein d'une plateforme inclusive. Au total, les 38 EMAS déclarent 47 sites d'implantation qui sont majoritairement donc des ESMS puisque seulement 5 sont des établissements scolaires, 2 des locaux administratifs de l'Éducation nationale et 1 une plateforme inclusive.

Seulement 7 EMAS déclarent plusieurs sites d'implantations, 5 en ont 2 et 2 en ont 3. 25 EMAS n'ont qu'un site d'implantation et celui-ci est leur ESMS de rattachement.

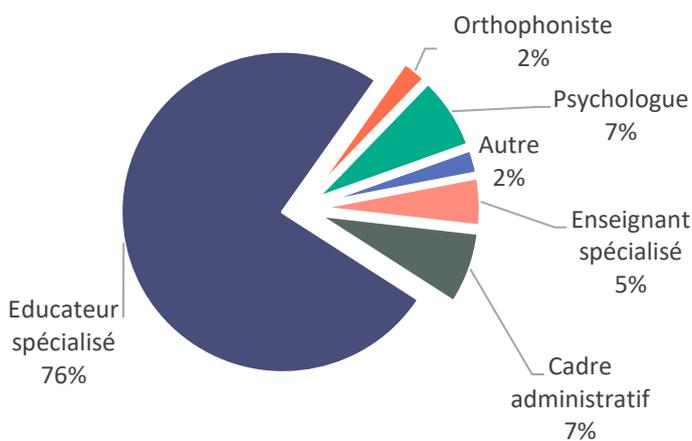
## Des structures avec peu de salariés dédiés en propre

D'après le cahier des charges régional :

*Les moyens alloués (moyens pérennes) doivent permettre de financer au moins 1,5 à 2 ETP par équipe, voire plus selon la densité démographique et le territoire concerné.*

L'ensemble des EMAS interrogées déclare avoir au moins un coordonnateur avec un temps de dédié à ce dispositif.

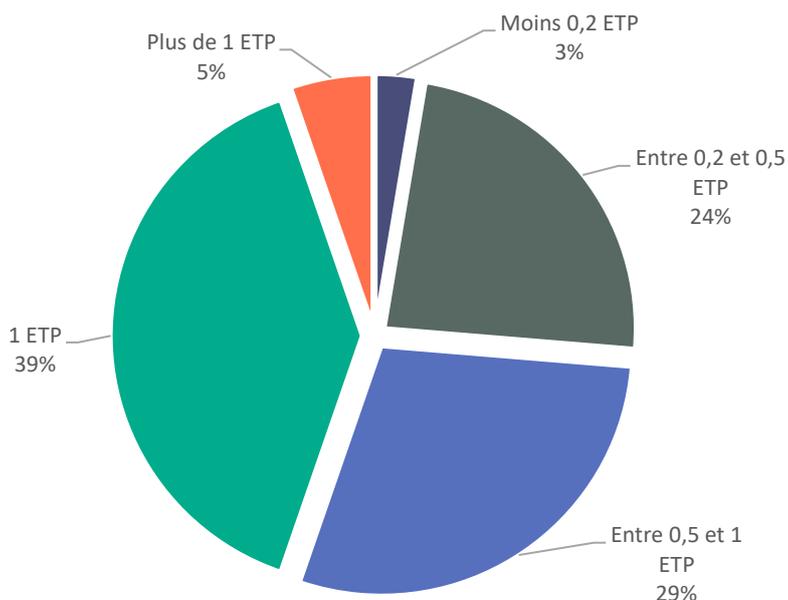
### Profils des coordonnateurs des EMAS



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023

Si le profil des coordonnateurs des EMAS est varié, le profil d'éducateur spécialisé est majoritairement le plus représenté pour 3/4 des postes. Cette proportion est en augmentation par rapport à l'enquête réalisée en 2022 où cette profession représentait 65 % des coordonnateurs.

### Les EMAS selon le temps de travail dédiés des coordonnateurs



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023

ETP coordonnateur	Nb EMAS	% des EMAS
Moins 0,2 ETP	1	3 %
Entre 0,2 et 0,5 ETP	9	24 %
Entre 0,5 et 1 ETP	11	29 %
1 ETP	15	39 %
Plus de 1 ETP	2	5 %

8 EMAS déclarent que le temps de travail de coordonnateur est réparti entre plusieurs professionnels soit près de 20 % des équipes. Le nombre moyen d'ETP de coordonnateurs est 0,24 au niveau régional, le minimum est de 0,15 et le maximum est de 1,6.

39 % des EMAS (15) indique que le temps de travail du coordonnateur représente 1 ETP. Dans 56 % des équipes, le coordonnateur occupe moins d'1 ETP et moins de 0,5 ETP pour 10 EMAS de la région. 2 EMAS ont un coordonnateur sur plus d'un ETP en Isère et en Haute-Savoie.

Département	ETP coordonnateur	Autres ETP rattachés	Nb EMAS	Nb ETP moyen/EMAS
Ain	2	2,1	2	2,1
Allier	0,45	2	2	1,2
Ardèche	0,6	1,4	2	1,0
Cantal	0,5	0	1	0,5
Drôme	2,7	1,1	3	1,3
Isère	5,4	1,9	7	1,0
Loire	1,95	4,35	4	1,6
Haute-Loire	1	0	1	1,0
Puy-de-Dôme	0,7	1,2	1	1,9
Rhône	10,45	1,01	11	1,0
Savoie	0,9	2,2	2	1,6
Haute-Savoie	1,9	5,35	2	3,6
ARA	28,55	22,61	38	1,3

Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023

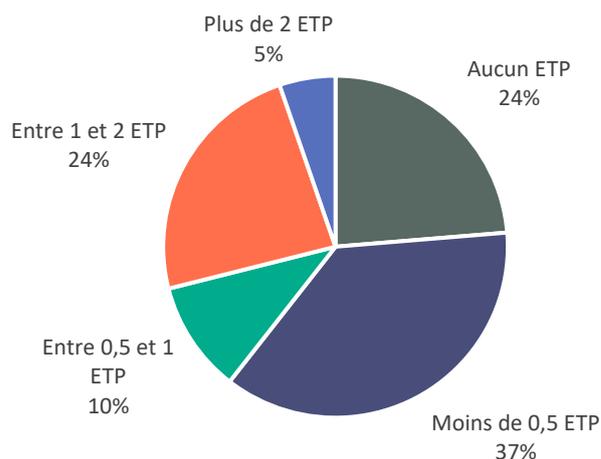
Au niveau régional, les EMAS emploient au total 51,16 ETP dont 56 % concernent la fonction du coordonnateur. Le nombre d'ETP des EMAS est stable par rapport à l'enquête réalisée en 2022 (51 ETP dont 57% concernent les coordonnateurs).

En moyenne, les coordonnateurs représentent 0,75 ETP dans les équipes des EMAS. Cette valeur moyenne varie de 0,23 dans l'Allier à 1 ETP dans l'Ain et en Haute-Loire.

En moyenne, les EMAS de la région ont 1,3 ETP, cette moyenne est de 3,6 en Haute-Savoie au maximum et de 0,5 au minimum dans le Cantal.

76 % des EMAS de la région déclarent avoir des professionnels directement rattachés en plus du coordonnateur.

### Les EMAS selon les autres ETP rattachés



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre

Selon les EMAS, le nombre des autres ETP rattachés sont variables allant de 0,1 à 4,2 ETP. Pour environ 1/3 des EMAS, ces professionnels représentent moins d'un mi-temps ; toutefois, 25 % des EMAS disposent de 1 à 2 ETP dédiés hors celui du coordonnateur. Les principales fonctions rattachées sont des psychologues et des éducateurs spécialisés. Ces proportions sont stables par rapport aux résultats de l'enquête 2022.

## Accompagnement et soutien des EMAS

87 % des EMAS indiquent avoir développé des outils formatifs, génériques et documentaires ; principalement de documents de formation et de sensibilisation.

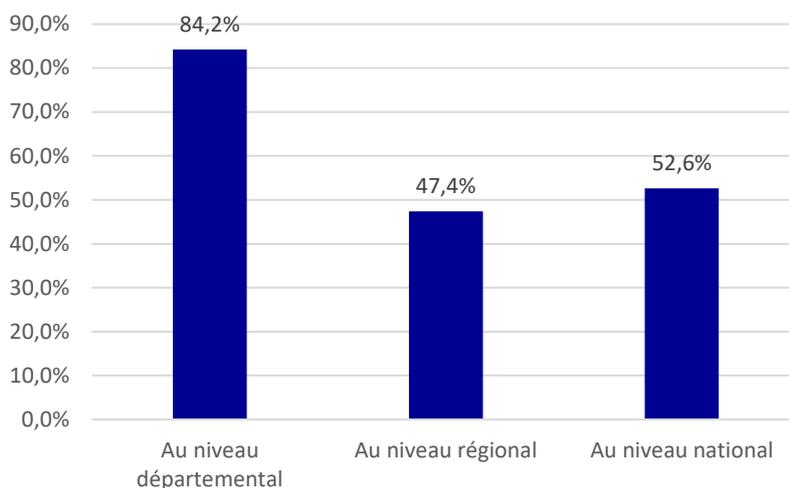
La majorité des EMAS indiquent mettre en place une analyse des pratiques professionnelles au sein de l'EMAS, de l'établissement porteur ou en inter EMAS.

La fréquence de ces analyses est variable selon les EMAS. Elle va d'une par mois (6) à un rythme plus espacé, entre 6 semaines et 3 mois (12). Une EMAS indique réaliser une séance par an et une autre indique que l'analyse des pratiques est réalisée à la demande des professionnels en fonction des besoins.

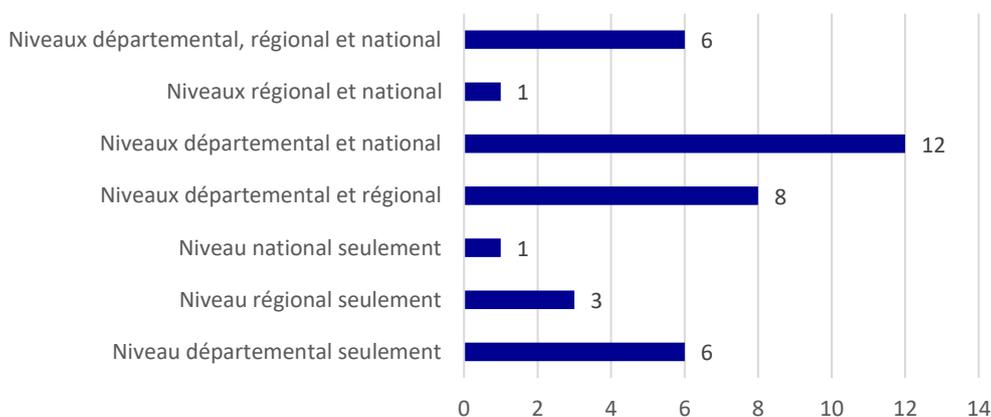
Dans le département du Rhône, l'analyse des pratiques professionnelles réunit l'ensemble des coordonnateurs des EMAS du département.

97 % des EMAS affirment participer à des groupes de travail inter-EMAS. Ce taux est le même que celui recensé lors de l'enquête 2022. Une seule EMAS déclare ne participer à aucun groupe inter EMAS.

Participation à des groupes inter EMAS par niveau géographique



Périmètre géographique des groupes Inter-EMAS auxquels participent les EMAS de la région



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 37 répondants sur 38

2/3 d'entre elles participent à deux niveaux de groupes de travail, principalement le niveau national et celui départemental.

**Près de 80 % des EMAS** indiquent que les membres de leurs équipes ont bénéficié d'actions de formation continue au cours de l'année scolaire 2022-2023.

28 EMAS ont détaillé les thématiques des formations<sup>2</sup> :

- 13 indiquent avoir formé leurs équipes aux TSA/TND
- 9 ont formé à l'approche systémique
- 8 affirment avoir effectué des formations concernant les comportements défis de l'enfant et de l'adolescent
- 7 indiquent que les professionnels ont suivi des formations au sujet de l'école inclusive et des dispositifs existants.
- 6 EMAS déclarent avoir effectué des auto-formations et des approfondissements de leurs connaissances
- 5 EMAS ont formé leurs professionnels à l'auto-régulation
- 2 ont formé leurs équipes sur le sujet de la parentalité
- 2 affirment avoir effectué des formations concernant le handicap sensoriel

Pour la majorité des EMAS ayant précisé des thématiques de formations, celles-ci ont mis en place au moins 2 types de formation au cours de l'année scolaire 2022/2023.

---

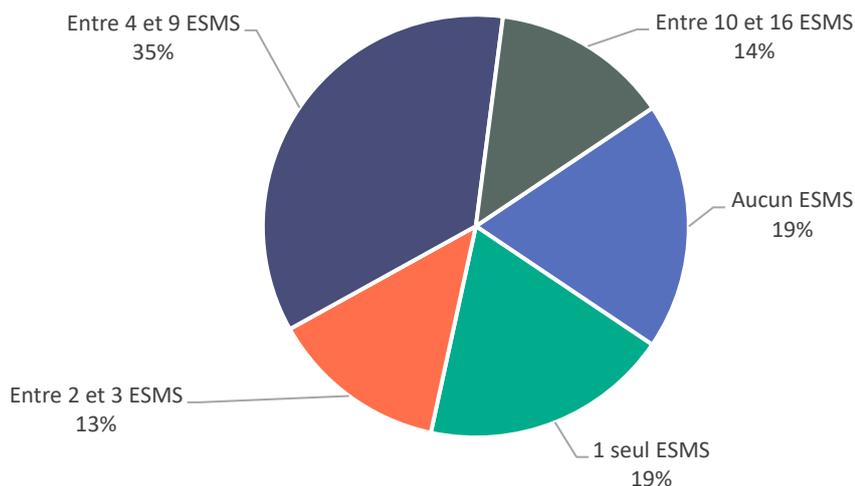
<sup>2</sup> Issues des verbatim saisis par les EMAS

## Un nombre d'ESMS mobilisés très variable selon les EMAS

30 EMAS (79,8 %) indiquent avoir mobilisé des établissements et services médico-sociaux durant l'année scolaire 2022-2023. Parmi ces ESMS, 52 % appartiennent à des organismes gestionnaires différents de celui porteur de leur EMAS.

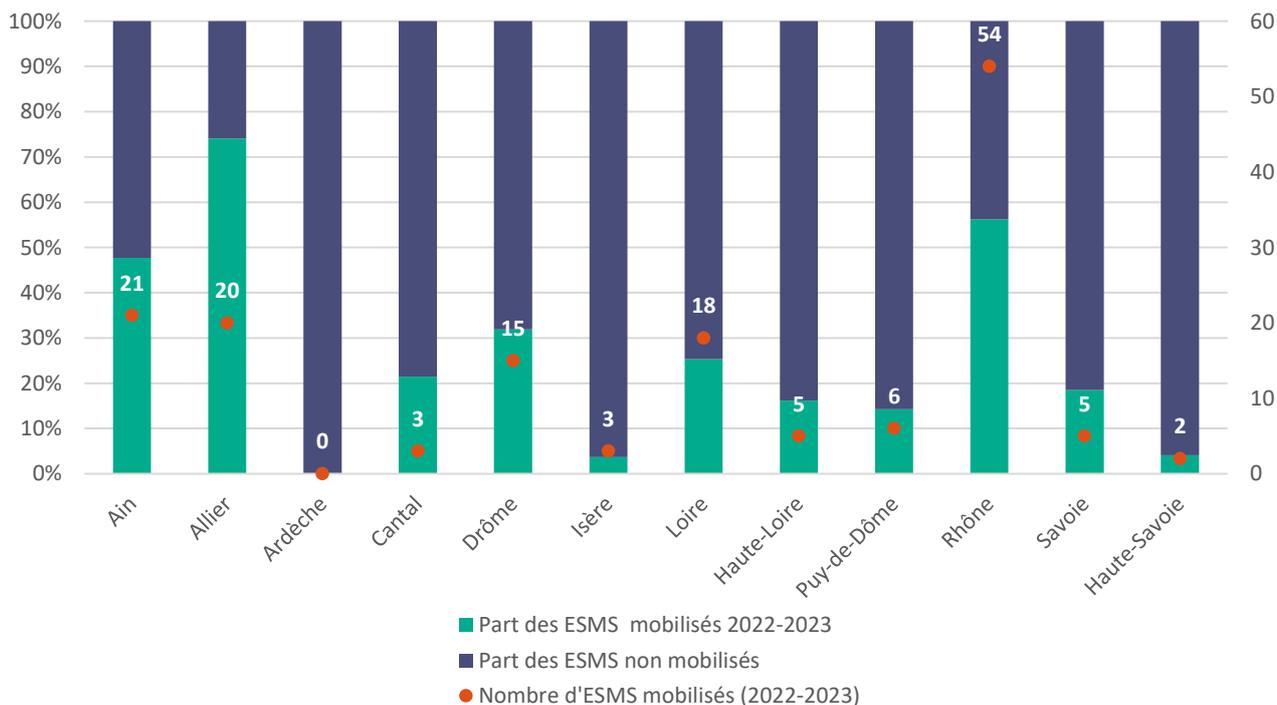
Sur l'année 2022/2023, plus d'un tiers des EMAS a mobilisé entre 4 et 9 ESMS, alors que près 19 % n'ont fait appel à aucun ESMS.

Répartition des EMAS selon le nombre d'ESMS mobilisés en 2022/2023



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 30 répondants sur 38

Nombre et part des ESMS mobilisés par les EMAS - Année scolaire 2022-2023 -

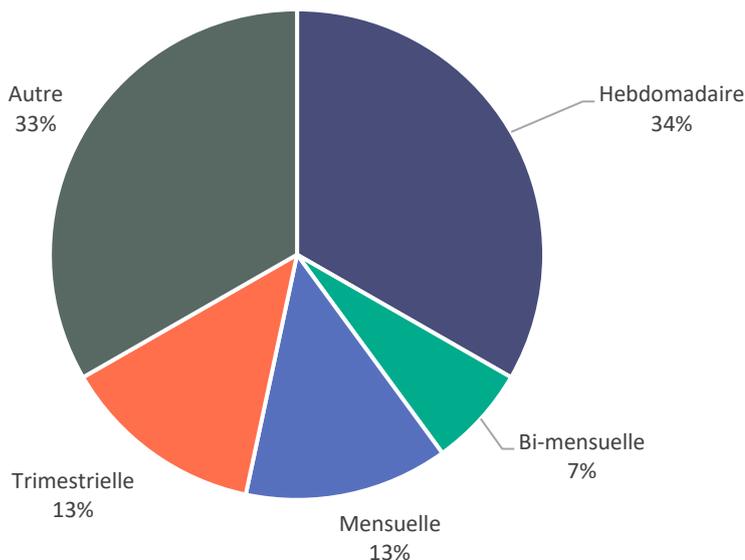


Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 37 répondants sur 38

152 ESMS ont été mobilisés par les EMAS au cours de l'année scolaire 2022-2023 au niveau régional. Ce nombre d'ESMS est en augmentation en comparaison à l'enquête réalisée en 2022 (103 ESMS). Parmi les 37 répondants, 7 indiquent n'avoir mobilisé aucun établissement ou service (10 en 2022), il s'agit notamment des deux EMAS de l'Ardèche.

37 % des EMAS déclarent avoir mis en place des réunions de coordination avec les intervenants ressources issus des ESMS mobilisés. Pour 1/3 des EMAS, ces réunions sont organisées de manière hebdomadaire. Seulement 14 EMAS ont répondu à cette question d'organisation interne.

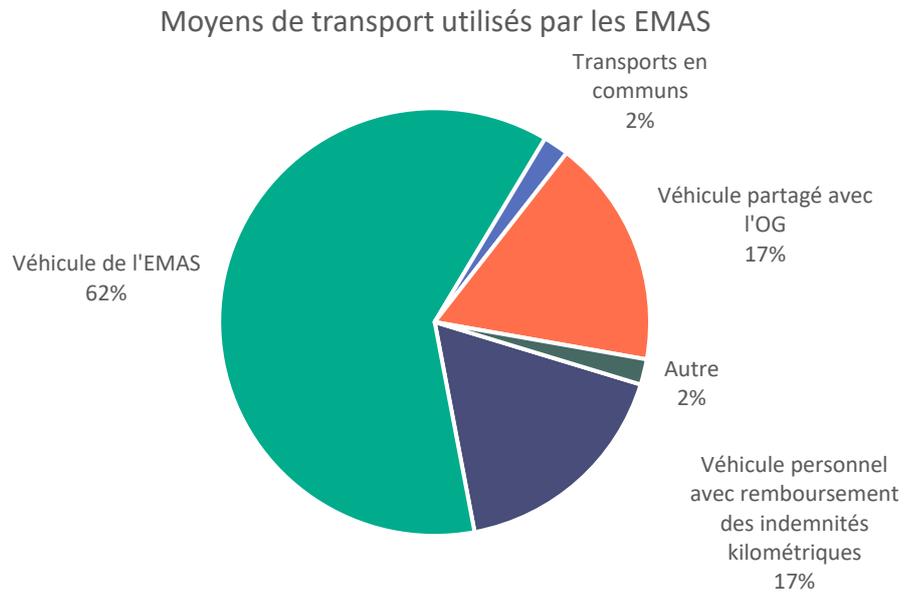
### Fréquence des réunions de coordination



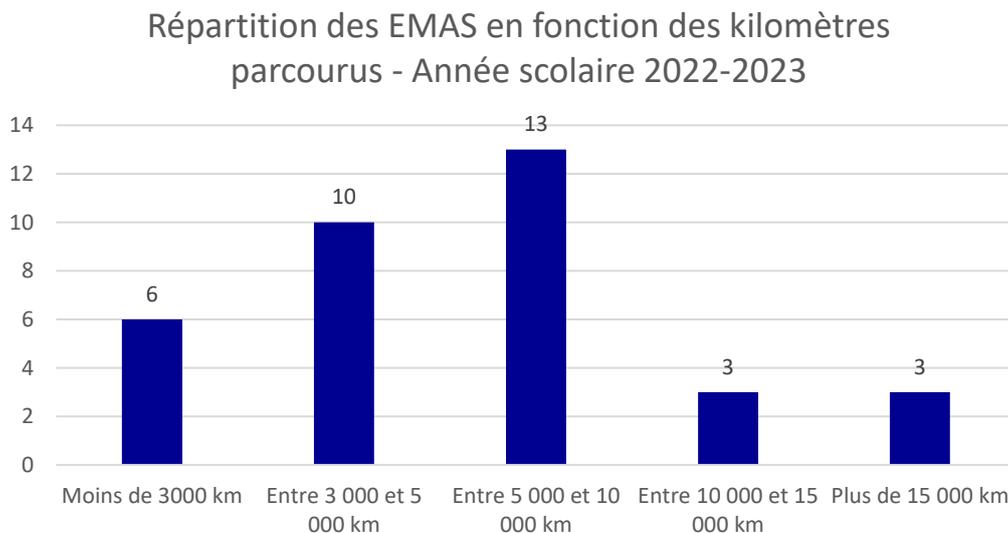
Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 14 répondants sur 38

## Déplacements des EMAS

**62 % des répondants déclarent avoir un véhicule dédié à l'activité de l'EMAS.**



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants sur 38



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants sur 38

Selon les territoires d'intervention des EMAS, le kilométrage effectué au cours de l'année scolaire varie fortement.

34 % des EMAS déclarent avoir parcouru entre 5 000 et 10 000 km durant l'année scolaire. 6 EMAS ont parcouru plus de 10 000 km. Le kilométrage moyen parcouru déclaré est d'environ 7 000 km. On constate que le nombre de kilomètres effectués par les EMAS au cours de l'année scolaire est en augmentation par rapport aux données déclarées pour l'année scolaire 2021-2022.

# Positionnement des EMAS dans leur environnement

L'enquête confirme que les EMAS s'inscrivent dans une démarche de réseau, avec différents acteurs du territoire avec qui les relations se maintiennent et continuent à se développer par rapport à l'enquête réalisée en 2022.

Hormis une EMAS dont la plaquette est en cours d'élaboration, toutes les équipes ont produit une plaquette de présentation.

## *95 % des EMAS indiquent avoir organisé des actions d'animation pour consolider ou développer leur réseau sur leur territoire d'intervention*

Comme en 2022, 95 % des EMAS (36 EMAS) déclarent développer ou consolider leur réseau en mettant en place des actions auprès des acteurs du territoire. La majorité des équipes a réalisé des présentations et des réunions d'information. Des actions de prospection en diffusant les plaquettes de présentation de l'EMAS par mail ou durant des réunions ont aussi été réalisées.

Les principaux partenaires visés par ces actions sont les établissements scolaires couverts par les EMAS, mais aussi les ESMS, les IEN ASH, la MDPH ou les collectivités territoriales.

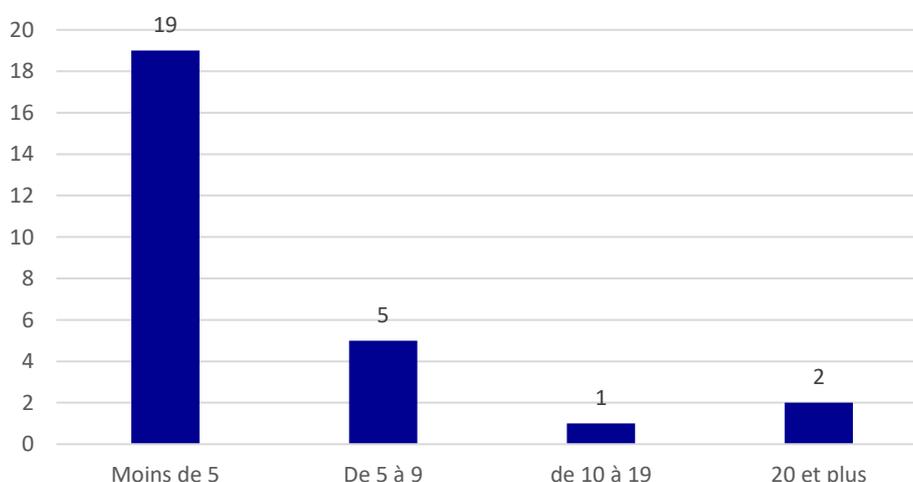
## *Près des ¾ des EMAS déclarent être en lien avec au moins un PIAL*

28 EMAS ont déclaré travailler avec au moins un PIAL, lorsque c'est le cas les EMAS sont en lien, en moyenne, avec 5 PIAL.

2 EMAS déclarent avoir des liens avec plus de 20 PIAL, ce sont les 2 EMAS de l'Ain, celle de l'ITEP d'Ambronay et celle de l'IME Dinamo.

Lors de l'enquête 2023, 10 EMAS ont précisé n'être en lien avec aucun PIAL, ce n'était le cas que d'une seule en 2022.

Répartition des EMAS selon le nombre de PIAL



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 27 répondants sur 38

## *Seule une EMAS sur quatre indique participer à une communauté 360*

Parmi les 10 EMAS indiquant participer à une communauté 360 : 3 sont dans le Rhône, 1 dans l'Allier, 1 dans le Puy de Dôme, 3 dans la Loire, 1 dans l'Isère et 1 dans le Cantal. La participation est formalisée pour 4 d'entre elles ; sous forme de convention pour deux d'entre elles.

9 EMAS ont apporté des précisions sur les modalités de participation à la communauté 360 :

- Pour 5 EMAS, il s'agit de participation à des réunions, commissions ou groupes de travail.
- 2 indiquent participer selon les besoins.
- Dans le Puy-de-Dôme, comme la C360 vient de se mettre en place, les travaux communs sont en cours de développement.

## *45 % des EMAS ont mis en place des coordinations avec les PCPE de leur territoire*

45 % des EMAS (soit 17) ont mis en place des coordinations avec les PCPE de leur territoire.

Les EMAS de l'Ain, de l'Ardèche, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont répondu ne pas avoir mis en place de coordination avec les PCPE de leur territoire.

Uniquement 3 des 17 EMAS ayant mis en place des coordinations avec des PCPE les ont formalisées.

Selon les EMAS, il apparaît qu'elles travaillent régulièrement en coordination avec les PCPE, notamment sur des situations communes aux deux structures.

## *97 % des EMAS affirment avoir formalisé des modalités de fonctionnement avec l'Éducation nationale*

37 EMAS ont détaillé leurs modalités de fonctionnement avec l'Éducation nationale :

- 36 ont formalisé le parcours d'adressage des demandes et ont élaboré une fiche de saisine.
- 9 transmettent des comptes rendus ou des retours d'interventions.
- 9 participent aux pôles ressources.
- 3 ont créé un outil de suivi de l'activité.
- 3 participent au COPIL stratégique ARS/EN.

## *39 % des EMAS ont déclaré avoir développer des modalités de fonctionnement avec la MDPH*

Entre 2022 et 2023, les liens de partenariat entre les EMAS et les MDPH semblent en recul ; en effet, 39 % des EMAS déclarent des liens lors de notre dernière enquête contre 72 % l'année précédente. Ces derniers ne sont pas formalisés sauf pour l'EMAS du Puy-de-Dôme.

Parmi les EMAS qui ont des liens avec les MDPH :

- 4 EMAS participent à des EPE ou au GOS.
- 2 EMAS ont mis en place des actions de formation et de sensibilisation.
- 4 EMAS transmettent des comptes rendus d'intervention.
- 4 EMAS participent au suivi de certaines situations communes.

## 55 % des EMAS ont développé des liens de partenariat le Pôle ressources handicap (dispositif CAF)

Les EMAS ont apporté des précisions sur la nature de ces liens :

- 7 échangent sur des situations rencontrées.
- 6 réalisent des actions de sensibilisation/formation des professionnels de ces pôles
- 1 travaille à co-construire un projet commun.

4 EMAS du Rhône indiquent avoir développé un partenariat avec l'association La Souris Verte, sans détailler le contenu de ce partenariat.

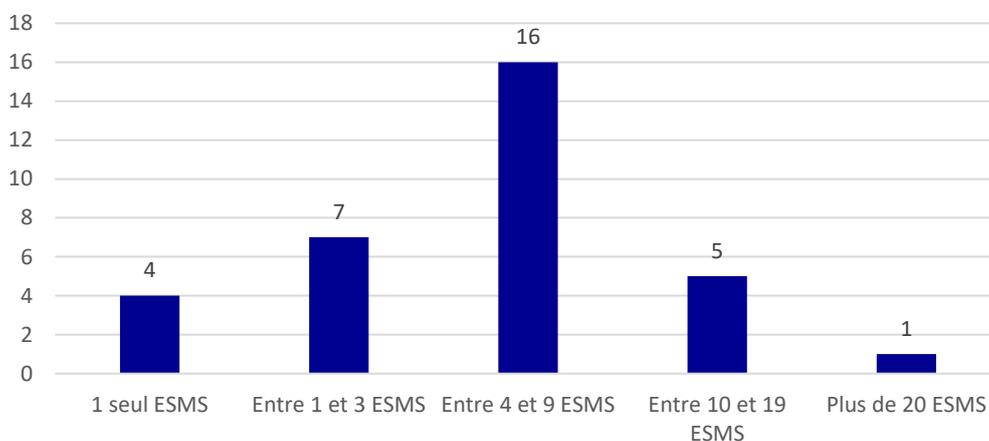
## 87 % des EMAS ont développé des liens de partenariat avec d'autres ESMS

Pour près de la moitié des 33 EMAS indiquant avoir développé des partenariats avec d'autres ESMS, cela concerne des échanges avec 4 à 9 ESMS. 13 d'entre elles indiquent avoir formalisé le partenariat par une convention.

La nature des partenariats est assez diversifiée :

- Séances de coordination avec les ESMS sur des situations d'élèves : 15 EMAS.
- Échanges et rencontres régulières pour partager des expériences, des pratiques et des connaissances : 13 EMAS
- Actions de formation/sensibilisation et d'accompagnement avec les ESMS partenaires : 3 EMAS
- Mise à disposition d'un temps partiel d'éducateur spécialisé par un ESMS : 1 EMAS.
- Travail en réseau avec les ESMS : 3 EMAS.

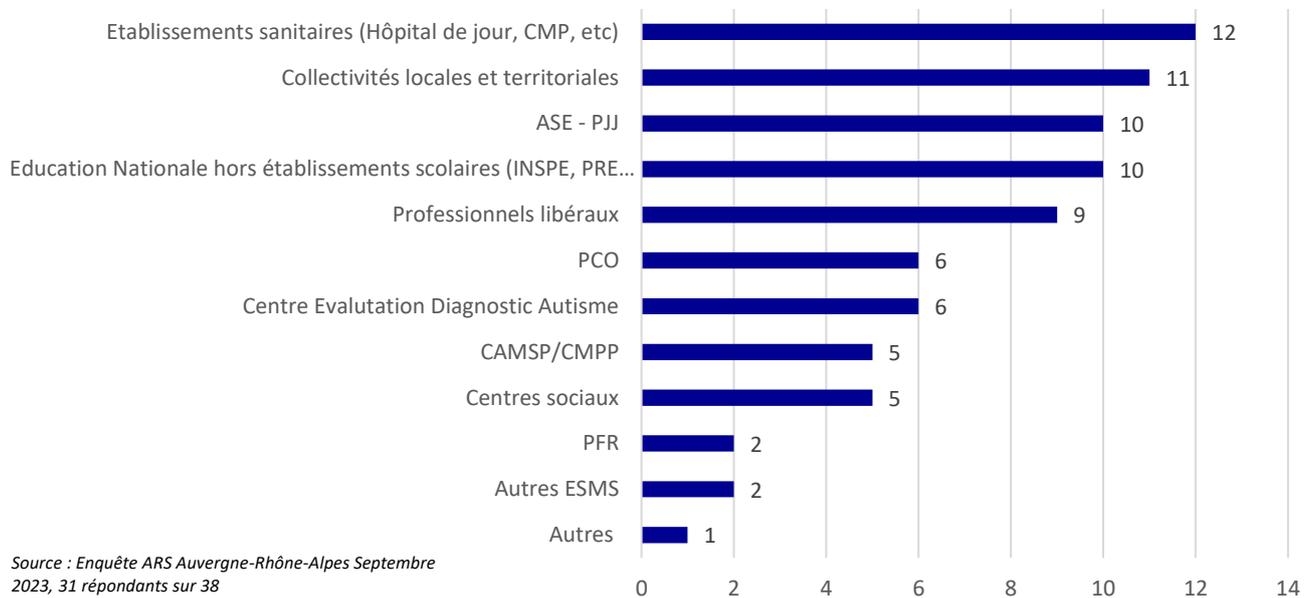
Répartition des EMAS en fonction du nombre d'ESMS partenaires



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 33 répondants sur 38

## 31 EMAS ont développé des liens de partenariats avec d'autres acteurs

### Les partenariats des EMAS : les autres acteurs



Parmi les autres acteurs avec lesquels elles ont développé des liens de partenariat, les EMAS ont principalement cité l'ASE, les collectivités locales et territoriales et les établissements sanitaires (hôpital de jour, CMP...). Parmi les partenaires autres, les EMAS ont indiqué avoir notamment développé des liens avec des centres de loisirs handicap.

# L'activité des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année scolaire 2022-2023

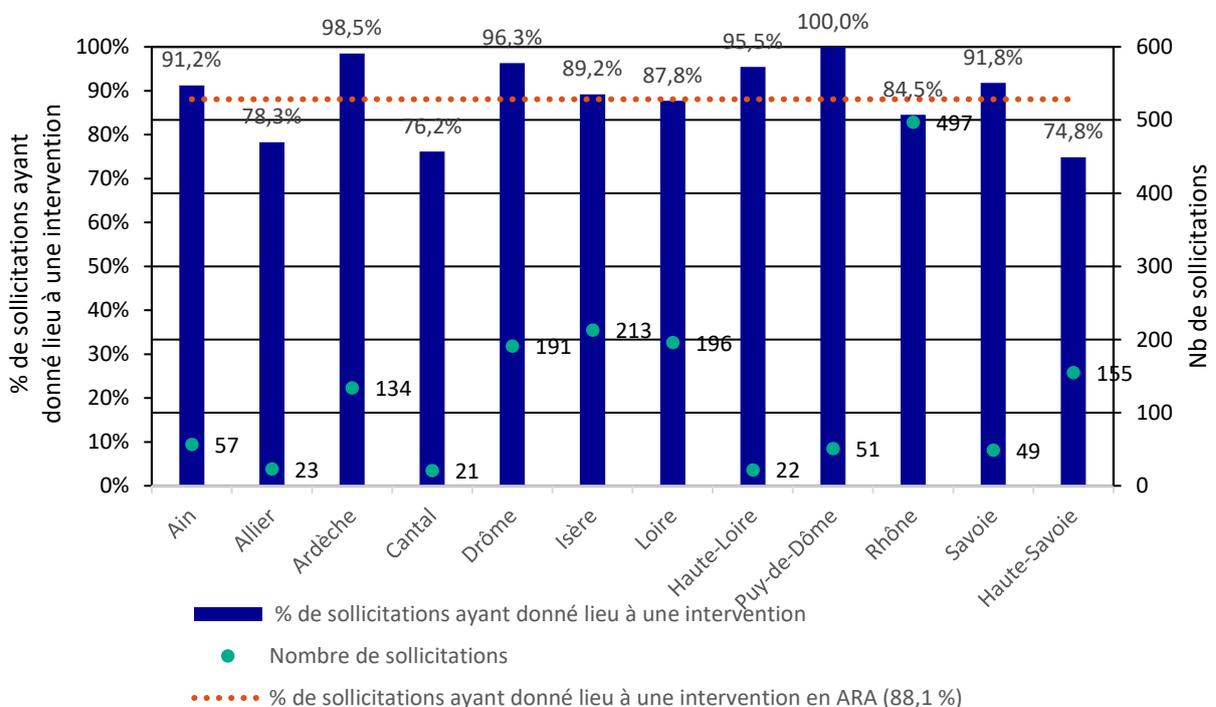
## Un nombre de sollicitations en augmentation par rapport à 2022

Selon l'enquête, le nombre de sollicitations a augmenté de 16 % au cours de l'année scolaire 2022-2023 par rapport à la période précédente.

Lors de la précédente enquête, c'est la notion de saisine qui était utilisée. La notion de sollicitation a été intégrée pour l'enquête 2023.

**Une sollicitation correspond à une démarches/demande formelle ou informelle effectuée auprès de l'EMAS donnant lieu ou non à une intervention.<sup>3</sup>**

Nombre de sollicitation et % de sollicitations ayant donné lieu à une intervention - Année scolaire 2022-2023



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

Parmi l'ensemble des sollicitations traitées par les EMAS de la région, 12 % n'ont pas donné lieu à des interventions. Selon les territoires cette part varie :

- Dans 3 départements (Allier, Cantal et Haute-Savoie) c'est près d'une sollicitation sur 4 qui ne donne pas lieu à une intervention
- Dans le Puy-de-Dôme et en Ardèche, c'est l'ensemble des sollicitations qui donnent lieu à des interventions
- Les autres territoires sont plus proches de la moyenne régionale avec un pourcentage de sollicitations ayant donné lieu à une intervention autour de 90 %

<sup>3</sup> Cette notion a été définie avec le groupe de travail régional réunissant les EMAS de la région

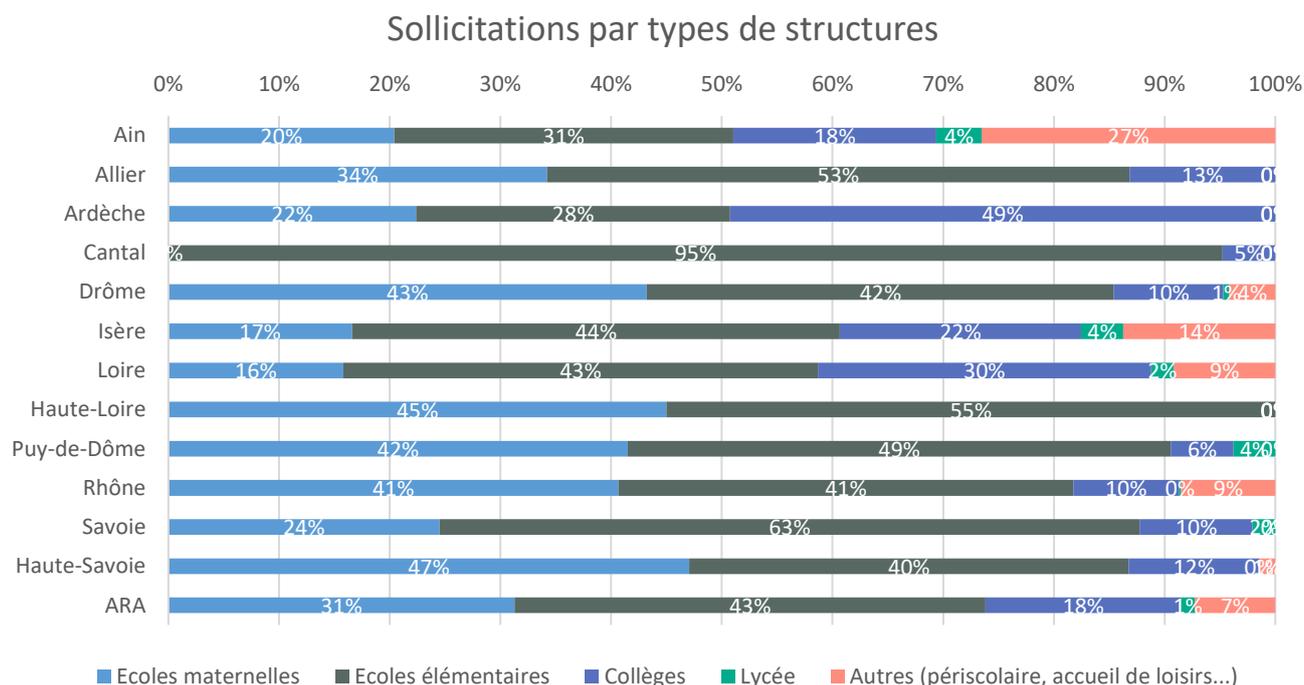
Département	Nombre de sollicitations	Nombre de sollicitations n'ayant pas donné lieu à une intervention	Nombre d'EMAS répondantes
Ain	57	5	2
Allier	23	5	2
Ardèche	134	2	2
Cantal	21	5	1
Drôme	191	7	3
Isère	213	23	7
Loire	196	24	4
Haute-Loire	22	1	1
Puy-de-Dôme	51	0	1
Rhône	497	77	11
Savoie	49	4	2
Haute-Savoie	155	39	2
<b>ARA</b>	<b>1609</b>	<b>192</b>	<b>38</b>

Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

La non intervention des EMAS suite à une sollicitation s'explique par plusieurs motifs :

- Les sollicitations n'étaient pas conformes ou ne correspondaient pas aux missions de l'EMAS (ex. : situation qui concerne un enfant déscolarisé, demande d'accompagnement sur le versant social, demande d'accompagnement des familles) : 15 réponses
- Les demandes ont été réorientées vers un autre dispositif notamment le RASED/la médecine scolaire : 7 réponses
- 6 sollicitations ont été annulées par l'Éducation nationale et 1 a été gérée par l'EN directement.
- 6 sollicitations n'ont pas donné lieu à des interventions suite à un changement d'établissements scolaire ou une déscolarisation de l'enfant.
- Pour 5 EMAS, des interventions ont été différées en raison de leur charge de travail.
- Les situations qui étaient déjà suivies par des ESMS (3 EMAS).
- Les sollicitations émanaient d'un établissement scolaire en dehors de leur zone d'intervention (3 EMAS).

## Près des ¾ des sollicitations concernent les écoles primaires dont 43 % les écoles élémentaires



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

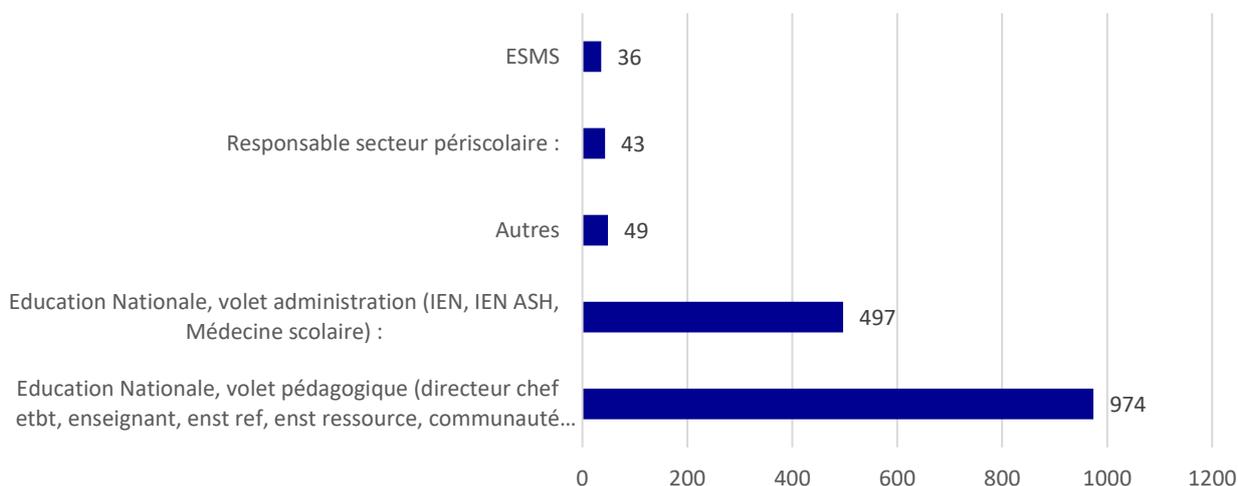
Au niveau régional, très majoritairement, les sollicitations des EMAS sont pour des élèves de maternelles ou de primaires pour 74 %, et 18 % pour le niveau collège. 7 % des demandes proviennent de la sphère périscolaire. Les sollicitations de la part des lycées sont ultra minoritaires avec seulement 1 %. Ces proportions sont assez similaires entre les départements. Il faut néanmoins souligner que :

- Dans l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et la Savoie aucune sollicitation ne provient de périscolaire
- Dans le Cantal, aucune sollicitation ne provient de maternelles
- En Ardèche la moitié des sollicitations proviennent des collèges, la part est de 30 % dans la Loire et de 22 % en Isère.
- C'est dans l'Ain que les sollicitations sont proportionnellement les plus importantes dans le périscolaire.

60 % des sollicitations ont pour origine l'équipe pédagogique de l'Éducation nationale (chef d'établissement, enseignant...)

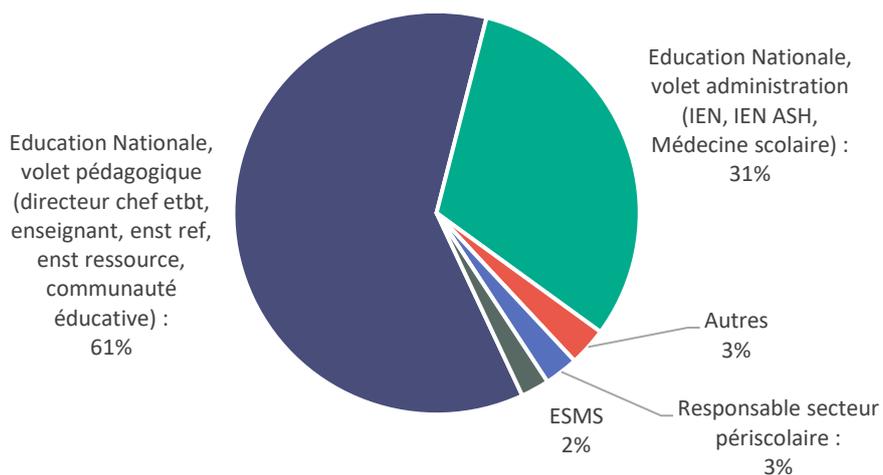
La 2<sup>e</sup> source de sollicitations est représentée par le volet administration (IEN, IEN ASH, médecin scolaire) de l'Éducation nationale.

### Principales origines des sollicitations constatées par les EMAS



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

### Origine des sollicitations des EMAS - Année scolaire 2022-2023



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

## Les interventions des EMAS

D'après le cahier des charges régional :

Les équipes sont conçues pour intervenir en amont de toute décision d'orientation médicosociale par la CDAPH. Elles apportent aux équipes éducatives des écoles un appui en expertise et conseil et assurent, exceptionnellement, un accompagnement individuel dans l'attente d'une décision de la CDAPH. La cible principale de l'équipe mobile est donc la communauté éducative et non les enfants directement. L'équipe mobile n'a pas vocation à remplacer des structures existantes ni à délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves mais vient épauler les dispositifs existants. L'équipe ne doit pas accomplir une « double intervention » auprès d'enfants ayant déjà un accompagnement. La mission de cette équipe mobile n'est donc pas l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, cette mission étant dédiée aux différents services et dispositifs sociaux et médicosociaux présents sur le territoire. Cependant, pour anticiper et éviter la rupture de parcours de scolarisation, une intervention directe provisoire par l'un des professionnels de l'Equipe Mobile d'Appui Médico-social est envisageable, dans l'attente d'une prise de relais par d'autres professionnels dédiés.

**Une intervention consiste en une action d'un ou plusieurs professionnels de l'EMAS auprès d'un ou plusieurs enfants ou familles et/ou une action d'un ou plusieurs professionnels de l'EMAS auprès d'un ou plusieurs partenaires.**

**L'intervention fait suite à une sollicitation<sup>4</sup>.**

L'enquête demandait aux EMAS de quantifier leur activité en dénombrant les interventions réalisées selon les trois catégories suivantes<sup>5</sup> :

- Les interventions à destination des enfants in personae (et/ou sa famille)
- Les interventions à destination des professionnels accompagnants, en milieu scolaire ou extra-scolaire, un ou des enfants identifiés dans une sollicitation
- Les interventions à vocation générale auprès de la communauté éducative (ex. : formation, sensibilisation, etc.)

L'enquête n'a pas pour vocation d'apprécier quantitativement l'activité de fonctionnement interne de l'EMAS ou la répartition du temps de travail des professionnels, certains éléments seront abordés sur le plan qualitatif.

**Si l'ensemble des EMAS a répondu à ces indicateurs, il semble important de préciser qu'à ce jour, il n'existe pas de modalité nationale harmonisée définie (notamment l'unité d'œuvre) pour comptabiliser l'activité de ces dispositifs.**

**Malgré le travail de définition de l'activité conduit lors des groupes de travail, les réponses des EMAS témoignent toujours d'une grande disparité dans la valorisation des interventions. Aussi, il demeure impossible de comparer réellement les niveaux d'activité des EMAS.**

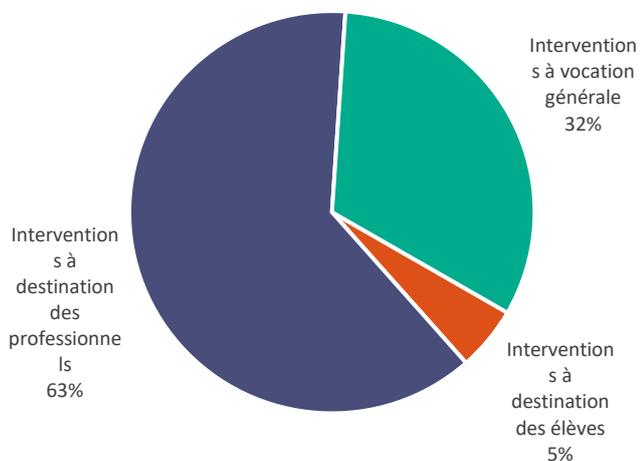
---

<sup>4</sup> Cette notion a été définie avec le groupe de travail régional réunissant les EMAS de la région

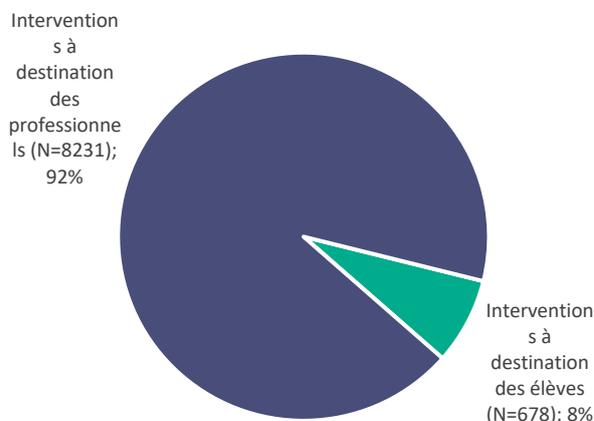
<sup>5</sup> Ces 3 catégories ont été révisées entre l'enquête de 2022 et celle de 2023 afin de prendre en compte les retours émanant des EMAS.

**68 % des interventions sont à destination des professionnels et des élèves, dont 92 % sont réalisées auprès des professionnels accompagnants.**

Répartition des interventions réalisées par les EMAS en 2022-2023



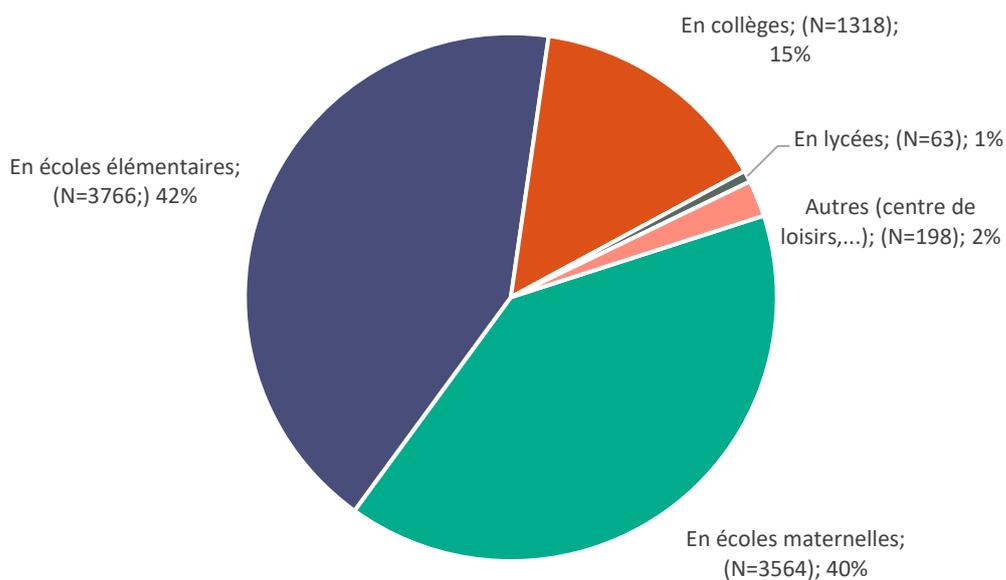
Répartition des interventions à destination des enfants et des professionnels en 2022-2023



Les EMAS interviennent donc bien très majoritairement auprès des professionnels ou à vocation générale comme il était fixé dans leurs missions initiales.

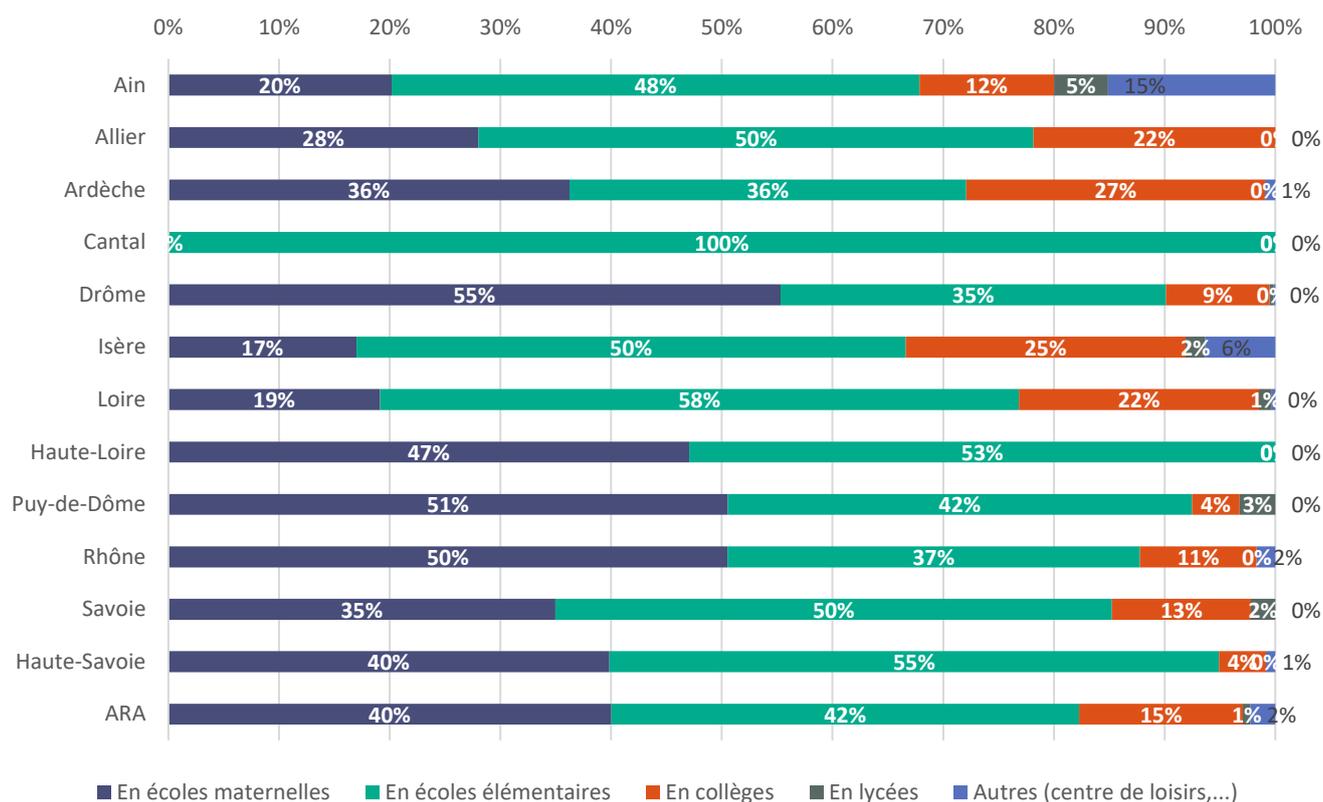
**82 % des interventions à destination des élèves et des professionnels accompagnants sont réalisées au sein des écoles primaires dont 42 % dans les écoles élémentaires.**

Répartition des interventions à destinations des élèves et des professionnels par type de structures - Année scolaire 2022-2023



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

## Répartition des interventions selon les types de structures



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

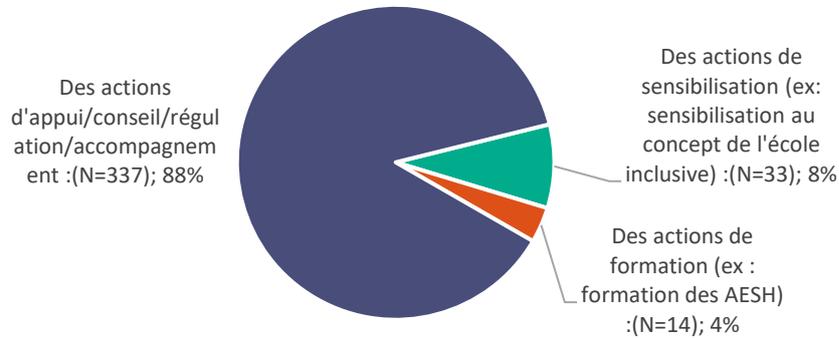
Dans la majorité des départements, les EMAS interviennent principalement dans les écoles primaires. L'EMAS du Cantal indique être intervenue uniquement en école élémentaire durant l'année scolaire 2022-2023.

Environ ¼ des interventions des EMAS de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Isère et de la Loire sont réalisées au sein des collèges.

En revanche, comme lors de l'enquête 2022, les interventions dans les lycées restent très minoritaires. L'Ain se distingue des autres départements par son taux de 15 % d'interventions dans des structures tels que les centres de loisirs.

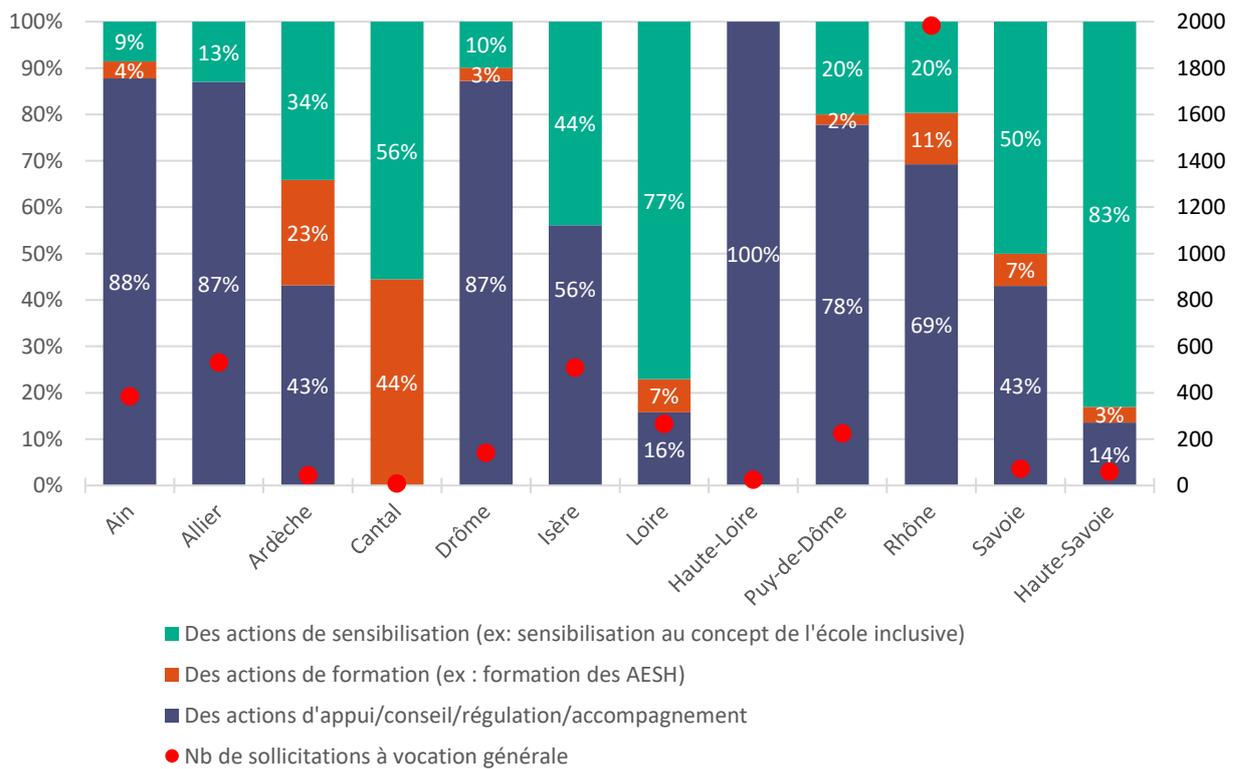
**Près de 90 % des interventions à vocation générale sont des actions d'appui/conseil/régulation/accompagnement collectif (professionnels, parents, etc.).**

Nature des interventions à vocation générale pour l'année scolaire 2022-2023



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

Répartition des interventions à vocation générale par département



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

Les actions d'appui/conseil/régulation/accompagnement sont les plus représentées parmi les interventions à vocation générale réalisées par les EMAS (88 %), elles ont augmenté de 8 points par rapport à l'enquête de 2022. En Haute-Loire, il s'agit de l'ensemble des interventions à vocation générale.

À l'inverse, trois départements déclarent effectuer en majorité des actions de sensibilisation dans le cadre des interventions à vocation générale. Il s'agit du Cantal, de la Loire et de la Haute-Savoie.

## Rapport entre le nombre de sollicitations et les interventions

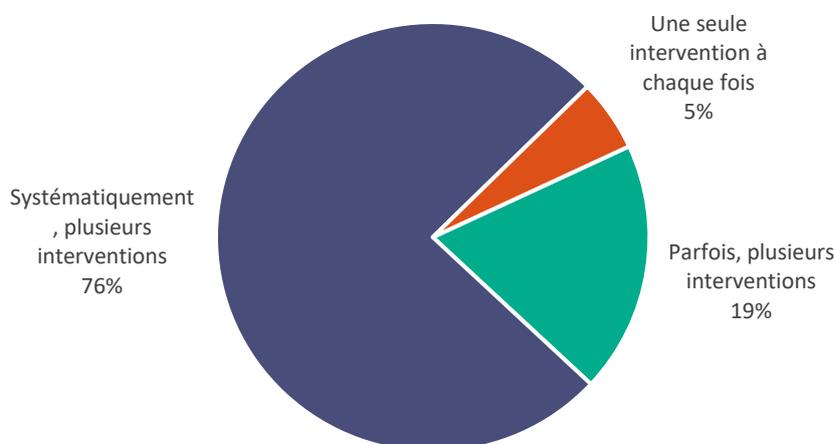
Département	Nb ESMS mobilisés	Nb sollicitations	Nb Interventions auprès des élèves	Nb Interventions auprès de l'environnement et des équipes pédagogiques	Total des interventions	Nb Interventions à vocation générale	Total des interventions délivrées
Ain	21	57	15	620	635	384	1 019
Allier	20	23	53	789	842	530	1 372
Ardèche	0	134	10	749	759	44	803
Cantal	3	21	0	5	5	9	14
Drôme	15	191	0	1 367	1 367	141	1 508
Isère	3	213	0	506	506	508	1 014
Loire	18	196	194	748	942	266	1 208
Haute-Loire	5	22	11	40	51	25	76
Puy-de-Dôme	6	51	7	86	93	225	318
Rhône	54	497	271	3 137	3 408	1 982	5 390
Savoie	5	49	78	105	183	72	255
Haute-Savoie	2	155	39	79	118	59	177
<b>ARA</b>	<b>152</b>	<b>1 609</b>	<b>678</b>	<b>8 231</b>	<b>8 909</b>	<b>4 245</b>	<b>13 154</b>

Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

Les données montrent une hausse des sollicitations (+20 %) mais une baisse des interventions au cours de l'année scolaire 2022-2023 en comparaison à l'année précédente (-13,5 %). Cette diminution du nombre d'interventions peut s'expliquer par une modification du mode de comptabilisation des interventions par les EMAS.

**D'après les 37 répondants, 76 % des sollicitations nécessitent systématiquement plusieurs interventions. Ce constat est constant par rapport à l'année précédente.**

Répartition des interventions des EMAS suite aux sollicitations - Année scolaire 2022-2023

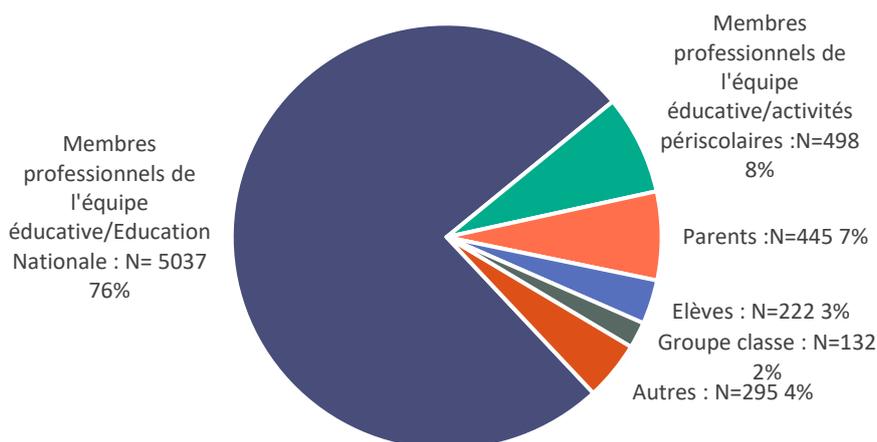


Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 37 répondants/38

## Les profils des bénéficiaires des interventions des EMAS

3 interventions sur 4 sont destinées aux membres de l'équipe éducative de l'Éducation nationale. Les interventions à destination des élèves, 222 pour l'enquête 2023, sont en baisse par rapport à l'enquête précédente où 726 élèves avaient été bénéficiaires d'une ou plusieurs interventions. Avec cette évolution, l'activité des EMAS correspond davantage à celle attendue par le cahier des charges régional.

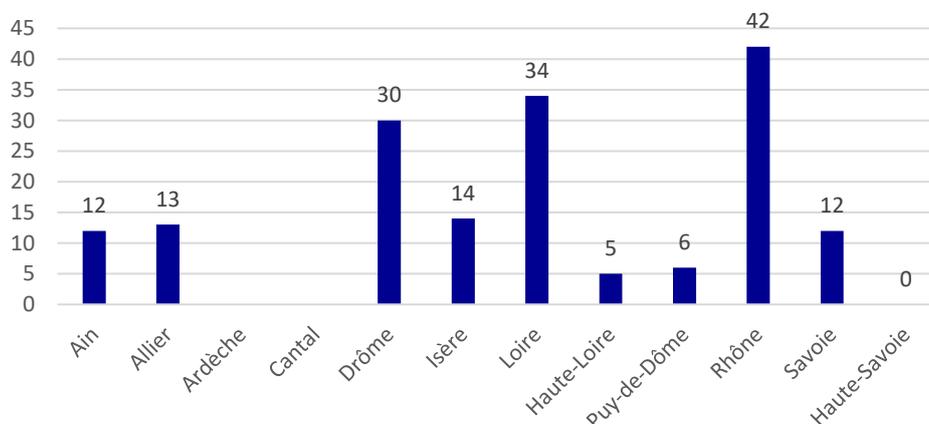
Répartition des interventions des EMAS par destinataires  
- Année scolaire 2022-2023



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

**Sur les 222 élèves ayant bénéficié interventions des EMAS en 2022-2023, 168 disposaient d'une orientation de la MDPH et étaient en attente d'un accompagnement médico-social, soit 75 % des enfants accompagnés.** Tout comme l'année précédente, les départements de la Loire et du Rhône sont les plus représentés avec respectivement 34 et 42 élèves détenant une orientation.

Nombre d'élèves bénéficiant d'une intervention d'une EMAS et ayant une orientation MDPH - Année 2022-2023



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 28 répondants/38

## Près de 87 % des EMAS ont développé des outils ressources

33 EMAS ont précisé les outils ressources qu'ils ont développés.

Pour la majorité, les EMAS indiquent avoir créé des outils (diaporama, padlet, livret...) de sensibilisation.

Plusieurs EMAS précisent avoir mis en place des supports de formation.

Quelques EMAS ont expliqué avoir mis à disposition des mallettes pédagogiques et une EMAS indique avoir des supports utilisés pour l'animation d'ateliers de mise en situation.

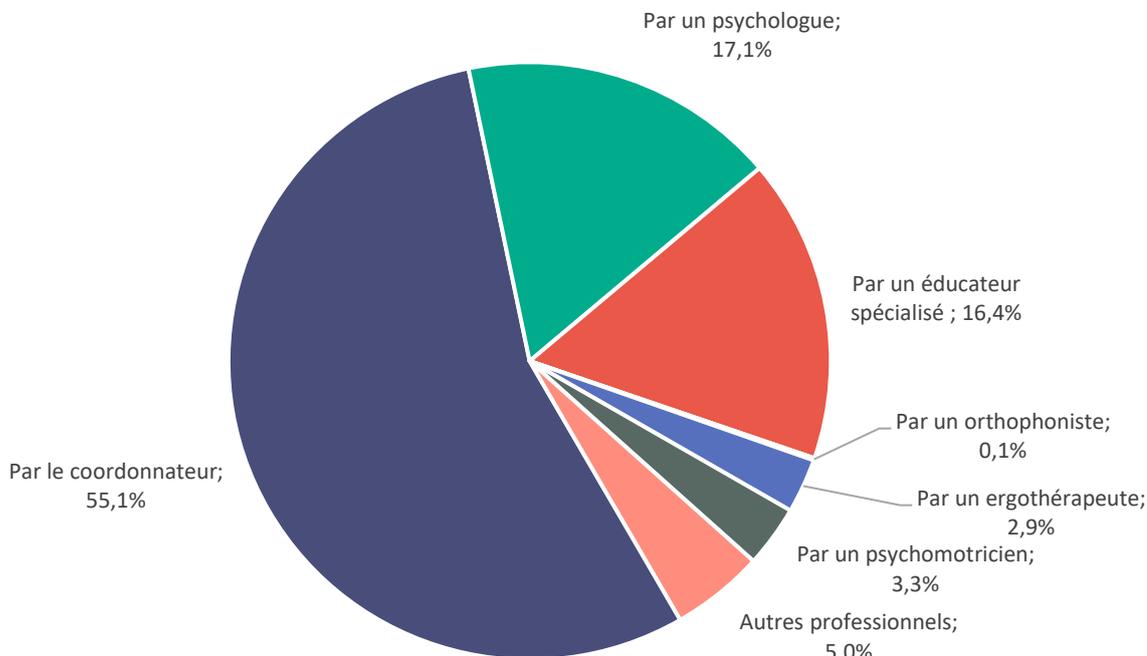
## 55 % des interventions à destination des élèves et de l'équipe pédagogique sont réalisées par les coordonnateurs des EMAS

Selon le cahier des charges régional :

*La composition de l'équipe est laissée à la libre appréciation du porteur de projet, en fonction des missions attendues de l'équipe. Néanmoins, les retours des équipes préfiguratrices montrent qu'une pluralité d'intervenants favorise une approche plus large des différentes situations pouvant être rencontrées. La recherche d'une équipe interdisciplinaire associant des temps de professionnels avec des profils divers (éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, orthophoniste, puéricultrice, pédopsychiatre...) est à privilégier.*

Tout comme l'année précédente, les coordonnateurs réalisent plus d'1 intervention sur 2. Toutefois, entre les 2 années d'enquête, la proportion des interventions réalisées par ces derniers a diminué de 12 points notamment au profit des éducateurs spécialisés qui effectuent 16,4% des interventions contre 8,7%.

Catégories des professionnels ressources intervenant le plus pour les interventions à destination des élèves et des professionnels



Source : Enquête ARS Auvergne-Rhône-Alpes Septembre 2023, 38 répondants/38

## Synthèse des bonnes pratiques identifiées par les EMAS<sup>6</sup>

<p>Développements continus de partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les missions des EMAS sont clairement identifiées par les différents acteurs du territoire ce qui favorise la coopération lors de interventions.</li> <li>- Le partenariat avec la communauté éducative se poursuit et se renforce.</li> <li>- Le travail de coopération entre les EMAS et les ESMS du secteur se poursuit.</li> <li>- Les familles sont impliquées dans le processus et deviennent partenaires de l'EMAS et de l'équipe pédagogique</li> <li>- Les temps de travail et les échanges inter-EMAS se renforcent et se développent pour échanger sur les situations.</li> <li>- Des groupes de travail et des groupes d'échanges de pratiques sont organisés avec les équipes pédagogiques et les différents acteurs du territoire.</li> <li>- Des partenariats se développent avec les professionnels libéraux.</li> <li>- Les entretiens entre les différents acteurs sont réguliers (IEN, RASED, CPC...).</li> <li>- Plusieurs EMAS déclarent participer régulièrement aux pôles ressources.</li> </ul>
<p>Postures et modalités d'intervention des EMAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les familles sont systématiquement informées de l'intervention et de l'EMAS. Une EMAS précise que cette information est formalisée par la signature d'une convention avec la famille de l'enfant.</li> <li>- Les EMAS apportent une écoute bienveillante et un soutien aux équipes pédagogiques grâce, notamment, à leur approche transversale des situations mais aussi par leur neutralité.</li> <li>- La réactivité de l'intervention des équipes est appréciée par les équipes pédagogiques qui les sollicitent.</li> <li>- Face à des situations complexes, les EMAS sollicitent des personnes ressources pour étayer leur accompagnement.</li> <li>- Les équipes pédagogiques sont mobilisées dans la résolution des situations et adaptent leurs pratiques en fonction des préconisations des EMAS.</li> <li>- Les EMAS incitent les équipes pédagogiques à mieux prendre en compte les besoins singuliers de l'élève pour adapter leurs interventions.</li> <li>- Les EMAS développent des outils communs pour les mettre à disposition des professionnels tels que des outils visuels ou des mallettes.</li> <li>- Les EMAS agissent comme médiateur entre l'Éducation nationale et les différents partenaires.</li> <li>- Des actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement organisées pour l'équipe de l'EMAS dans le cadre de leur amélioration des pratiques.</li> <li>- Des actions de sensibilisation et de formation sont aussi organisées à destination de la communauté éducative</li> <li>- Plusieurs EMAS évoquent le développement d'une approche systémique et une réflexion sur le projet d'intervention.</li> </ul>
<p>Actualisation et adaptation de l'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mode d'intervention ainsi que les connaissances des EMAS évoluent avec l'expérience acquise après 2 années complètes d'activité.</li> <li>- L'expérience des EMAS et leur connaissance du secteur médico-social permettent une intervention adaptée à chaque intervention.</li> <li>- Les activités de plusieurs EMAS sont en augmentation grâce à une meilleure intégration des EMAS dans le panorama de l'offre existante</li> <li>- L'augmentation des demandes d'intervention auprès des écoles maternelles permet de faire de la prévention et de favoriser l'orientation vers le dépistage de l'enfant.</li> <li>- Une EMAS a développé des questionnaires de satisfaction dans le cadre d'un processus d'amélioration continue des interventions.</li> <li>- La confidentialité des équipes encourage les saisines et la confiance des professionnels éducatifs.</li> <li>- Les modalités de saisine ont été améliorées avec des fiches de saisine retravaillées (notamment des mentions sur la confidentialité et le consentement) et la possibilité par les chefs d'établissement du second degré de saisir directement l'EMAS sans passer par le filtre de l'IEN ASH. Le process de sollicitation est mieux identifié par les acteurs du territoire et les sollicitations entrent davantage dans les missions des EMAS.</li> </ul>

<sup>6</sup> Issues des verbatim saisis par les EMAS

## Des difficultés exprimées par les EMAS<sup>7</sup>

<p>Un manque de clarté et de lisibilité sur les missions et le positionnement des EMAS parmi les autres dispositifs existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les missions et les prestations délivrées par les EMAS manquent de lisibilité notamment dans les collèges. Certaines EMAS expriment un risque de confusion avec les services de l'école inclusive internes à l'Education nationale.</li> <li>- Les pratiques entre les EMAS ne sont pas toutes harmonisées ; cela peut entraîner de la confusion entre les circonscriptions.</li> </ul>
<p>Des modes d'intervention parfois en décalage avec les besoins et les attentes des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les missions de l'EMAS ne sont pas toujours maîtrisées par les équipes éducatives et pédagogiques qui la saisissent. Elles sont dans l'attente de réponses que l'EMAS ne pourra pas mettre en place du fait de son cahier des charges.</li> <li>- L'intervention des EMAS peut être perçue comme insuffisante par la communauté éducative au regard des besoins multiples des enfants. Ce constat est d'autant plus marqué pour les sollicitations qui concernent des enfants en attente de place en ESMS.</li> <li>- La confusion entre les missions des EMAS et celles des établissements porteurs perdurent en partie.</li> <li>- Plusieurs EMAS soulignent la mobilisation limitée des professionnels ressources des ESMS en dehors de leur établissement porteur en raison de la rareté des ressources du secteur médico-social sur leur territoire.</li> </ul>
<p>Des modalités de saisine trop contraignantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le circuit de saisine perçu comme contraignant (lourdeur administrative) constitue un frein pour solliciter les EMAS et engendre des demandes d'intervention parfois tardives. Certaines situations deviennent très complexes et entraînent l'épuisement et la souffrance des équipes.</li> <li>- Certains documents de saisine peuvent manquer de clarté.</li> <li>- La gestion des saisines dans le second degré est complexifiée par la multitude des interlocuteurs et le manque de coordination des professionnels en collège.</li> </ul>
<p>Des difficultés pour dégager du temps de concertation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les missions de sensibilisation sont demandées par les professionnels de l'Education Nationale et suscitent de l'intérêt.</li> <li>- Toutefois, les disponibilités des enseignants ne concordent pas toujours avec les interventions fixées par les EMAS.</li> <li>- Les enseignants et les AESH ont peu de temps dégagés pour assister aux temps de concertation, de séminaires ou encore de formation autour de l'école inclusive.</li> </ul>
<p>Le partenariat entre les EMAS et l'EN encore en construction source de fragilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La place des EMAS et leur plus-value ne sont pas toujours clairement identifiées par les professionnels de l'EN.</li> <li>- La création de liens est plus difficile à mettre en place dans les collèges notamment en raison de la pluralité des professeurs.</li> <li>- Les changements de partenaires de l'EN (IEN, EMPR, ERSH, direction de collège et lycée...) ne favorisent pas la pérennité des liens avec les EMAS.</li> </ul> <p>Ils remettent en cause la bonne continuité des projets de collaboration.</p>

<sup>7</sup> Issues des verbatim saisis par les EMAS

<p>Une culture de l'école inclusive inégalement intégrée auprès des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une culture de l'école inclusive est sur certains territoires encore très fragile.</li> <li>- De nombreuses EMAS mettent en évidence la complexité d'articuler les deux cultures médico-sociale et EN notamment en raison du manque de formations communes entre les professionnels du médico-social / les enseignants/ les AESH / les agents territoriaux.</li> <li>- Les EMAS estiment que les enseignants et les AESH manquent de formations sur les handicaps ou les pathologies nécessitant un accompagnement complexe.</li> </ul>
<p>Des délais qui s'allongent entre la saisine et l'intervention des EMAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le délai d'intervention des EMAS est impacté par l'augmentation des sollicitations tant individuelles que collectives.</li> <li>- Des EMAS sont contraintes de mettre des situations en attente.</li> <li>- Plusieurs EMAS mettent en évidence des sollicitations trop tardives qui ont engendré des situations « complexes » « enkystées ».</li> </ul>
<p>Un territoire intervention parfois trop vaste</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les territoires d'intervention étendus engendrent une perte de temps dans les trajets.</li> <li>- L'organisation des trajets peut être complexifiée par le manque de véhicule de service. Les professionnels sont amenés à utiliser leurs véhicules personnels.</li> </ul>
<p>Un partage de pratiques insuffisants entre EMAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des EMAS regrettent le manque de temps d'échange sur les pratiques des équipes, telle que l'analyse des pratiques</li> <li>- Les équipes n'ont pas de formation commune.</li> </ul>
<p>Des ressources humaines insuffisantes pour répondre aux sollicitations accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des EMAS constatent des difficultés à mobiliser les professionnels ressources au sein de l'OG à moyens constants.</li> <li>- Plusieurs estiment que les équipes des EMAS sont trop restreintes pour faire face aux demandes croissantes.</li> <li>- Les moyens actuels sont notamment insuffisants pour répondre aux demandes du second degré (collège et lycée) ou encore faire le lien avec les MDPH.</li> </ul>



**Plusieurs EMAS mettent en exergue des pistes d'amélioration à développer :**

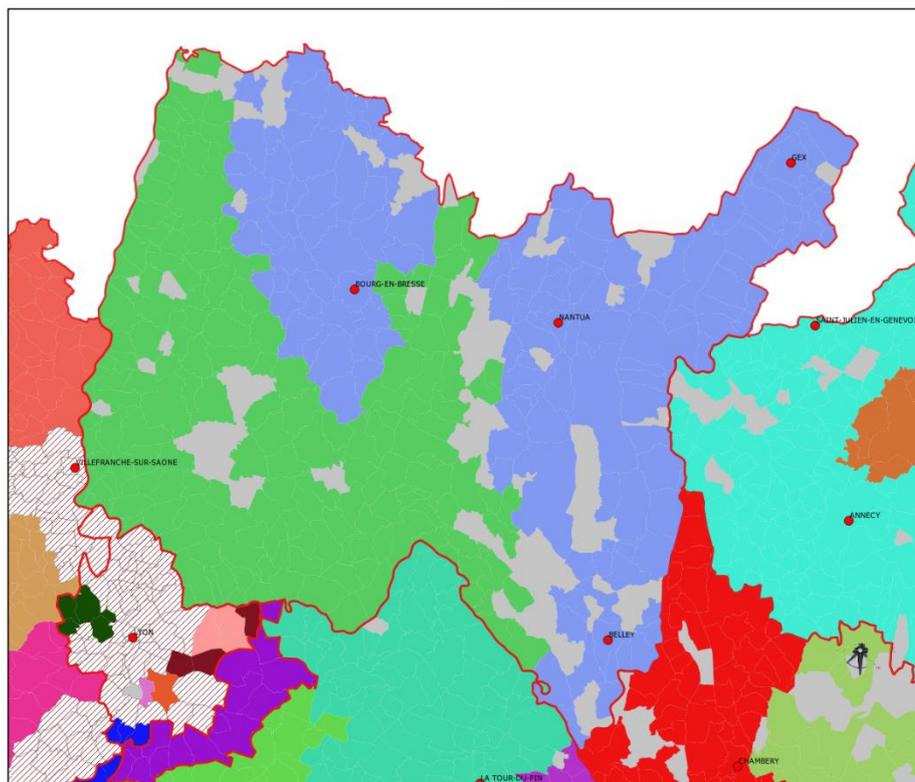
- Communiquer directement auprès des directeurs/chefs d'établissement sur l'existence et le rôle des EMAS
- Mieux formaliser les interventions avec les établissements (fiche projet, fiche thématique)
- Construire un outil qui permet de laisser une trace de l'intervention de l'EMAS (fiche récapitulative)
- Mettre en place des groupes d'échanges des pratiques professionnelles dans le travail de l'enseignant.
- Intervenir auprès des familles pour travailler le lien école/famille,
- Développer un travail collaboratif avec la MDPH.
- Connaître les interventions interne EN pré existantes à la saisine de l'EMAS
- Renforcer le lien avec les ressources internes EN (RASED...)
- Transmettre les bilans (qualitatif) au Pôle Ecole Inclusive départemental.

# ANNEXES : Les zones d'intervention des EMAS

Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Ain

- Les EMAS
- Ain - IME DINAMO SCO DE CONDAMINE
  - Ain - ITEP AMBRONAY
  - Communes avec des ets scolaires sans EMAS
  - Haute\_Savoie - SAAAIS
  - Isère - IME NORD ISÈRE
  - Isère - IEM LE CHEVALLON
  - Rhône - DITEP LA BERGERIE
  - Rhône - IME L'OISEAU BLANC
  - Rhône - IME PIERRE DE LUNE
  - Rhône - SESSAD-PCPE HENRI GORMAND
  - Savoie - SESSAD LE TANDEM
  - Communes sans établissements scolaires
- Handicap
- Médico-social



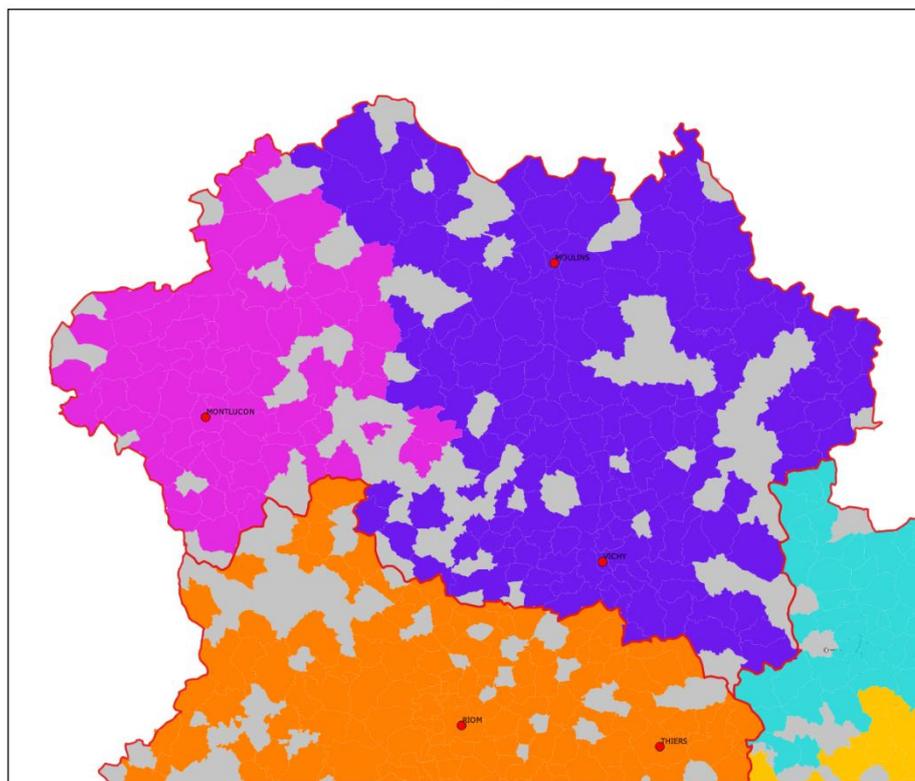
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Allier

- Les EMAS
- Allier - ITEP NÉRIS LES BAINS
  - Allier - SESSAD LA NEOTTIE
  - Loire - SESSAD ROANNAIS
  - Puy\_de\_Dôme - SESSAD IDJS
  - Communes sans établissements scolaires
- Handicap
- Médico-social



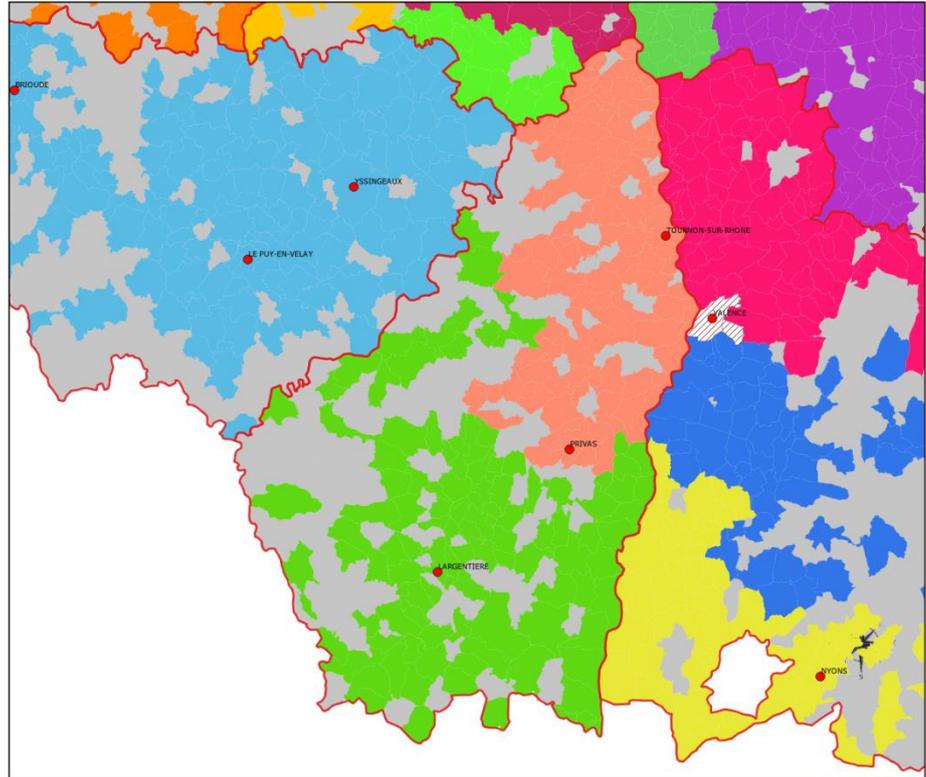
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Ardèche

- Les EMAS
- Ardèche - IME SOUBEYRAN
  - Ardèche - ITEP HOME VIVAROIS
  - Drôme - IME DE FONTLAURE
  - Drôme - IME DOMAINE DU PLOVIER
  - Drôme - SESSAD CLAUD PIERRELATTE
  - Haute\_Loire - CMPP MONISTROL
  - Communes avec des ets scolaires sans EMAS
  - Isère - SESSAD LES 7 COLLINES
  - Loire - DITEP ROCHECLAINE
  - Loire - SESSAD DU PILAT
  - Communes sans établissements scolaires



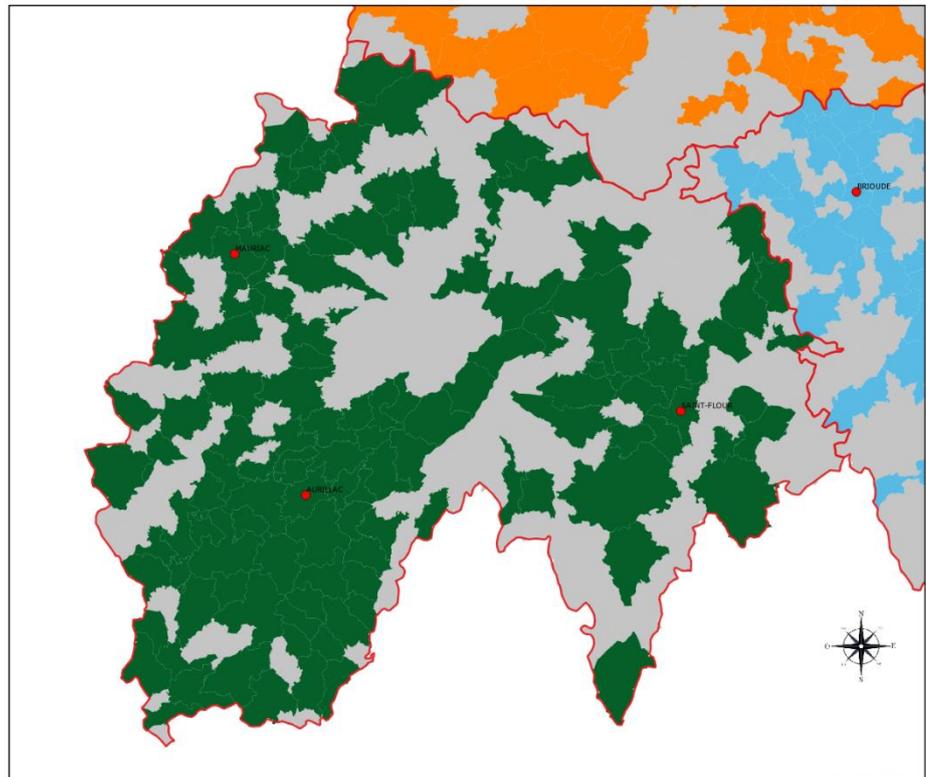
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Cantal

- Les EMAS
- Cantal - SESSAD LES 3 VALLÉES
  - Haute\_Loire - CMPP MONISTROL
  - Puy\_de\_Dôme - SESSAD IDJS
  - Communes sans établissements scolaires



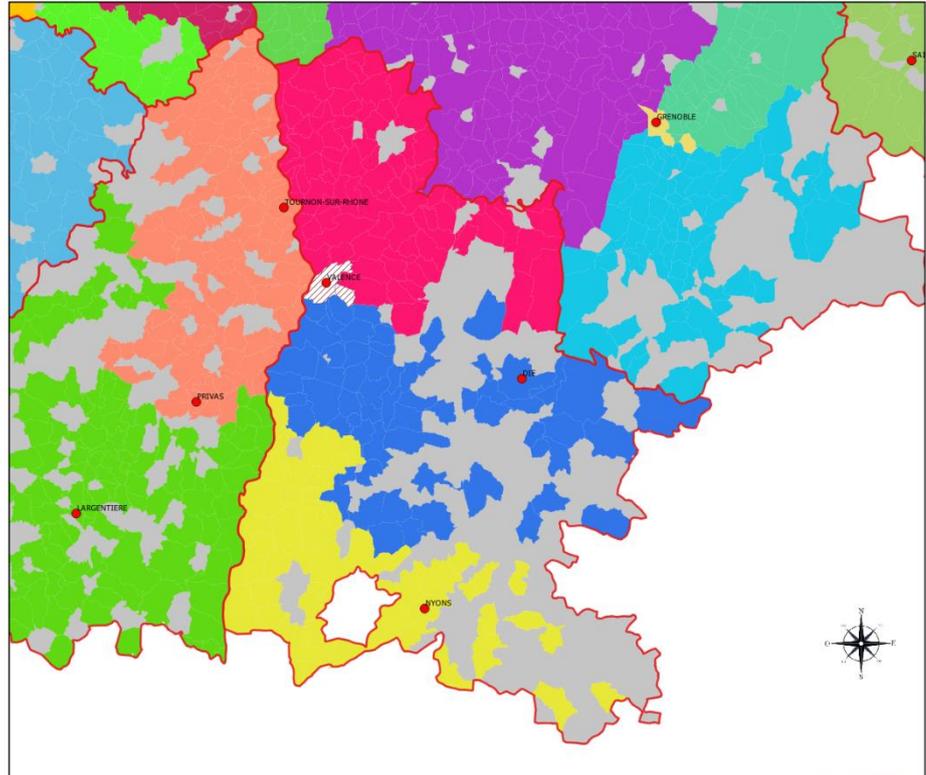
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Drôme

- Les EMAS
- Ardèche - IME SOUBEYRAN
  - Ardèche - ITEP HOME VIVAROIS
  - Drôme - IME DE FONTLAURE
  - Drôme - IME DOMAINE DU PLOVIER
  - Drôme - SESSAD CLAUD PIERRELATTE
- Médico-social
- Communes avec des ets scolaires sans EMAS
  - Isère - IME LE HERON
  - Isère - SESSAD LES 7 COLLINES
  - Isère - IEM LE CHEVALLON
  - Communes sans établissements scolaires



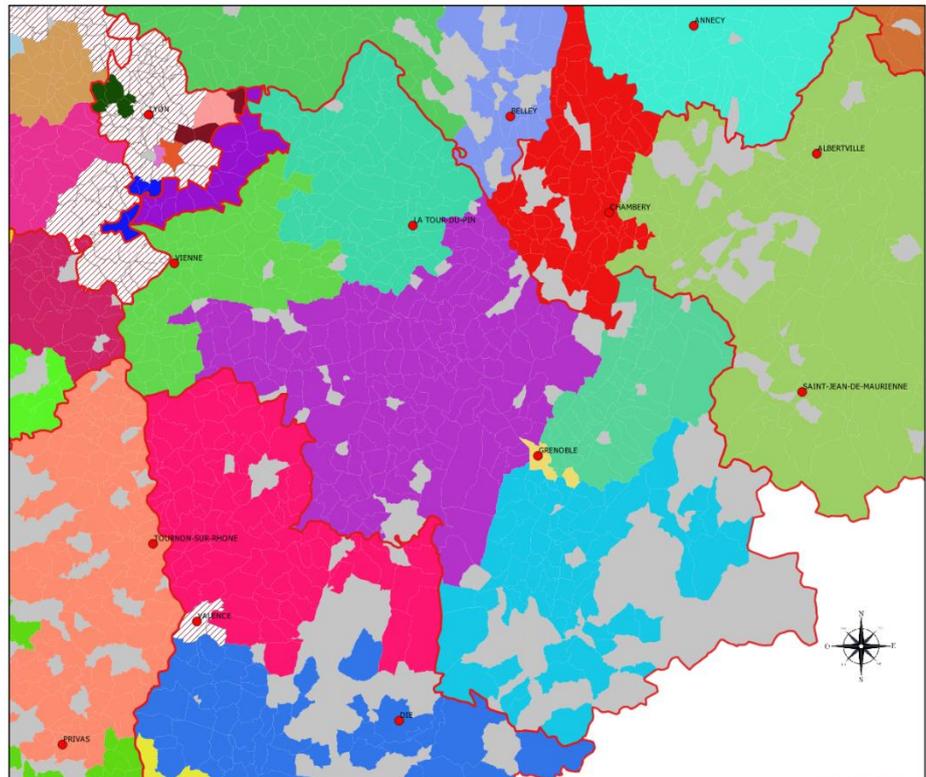
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Isère

- Les EMAS
- Ain - IME DINAMO SCO DE CONDAMINE
  - Ain - ITEP AMBRONAY
  - Ardèche - IME SOUBEYRAN
  - Drôme - IME DE FONTLAURE
  - Drôme - IME DOMAINE DU PLOVIER
- Médico-social
- Communes avec des ets scolaires sans EMAS
  - Isère - IME LE BARIOZ
  - Isère - IME LE HERON
  - Isère - IME NINON VALLIN
  - Isère - IME NORD ISÈRE
  - Isère - SESSAD LES 7 COLLINES
  - Isère - IEM LE CHEVALLON
  - Loire - SESSAD DU PILAT
  - Rhône - DITEP LA CRISTALLERIE
  - Rhône - IME PIERRE DE LUNE
  - Rhône - SESSAD-PCPE HENRI GORMAND
  - Savoie - ITEP ALBERTVILLE
  - Savoie - SESSAD LE TANDEM
  - Communes sans établissements scolaires



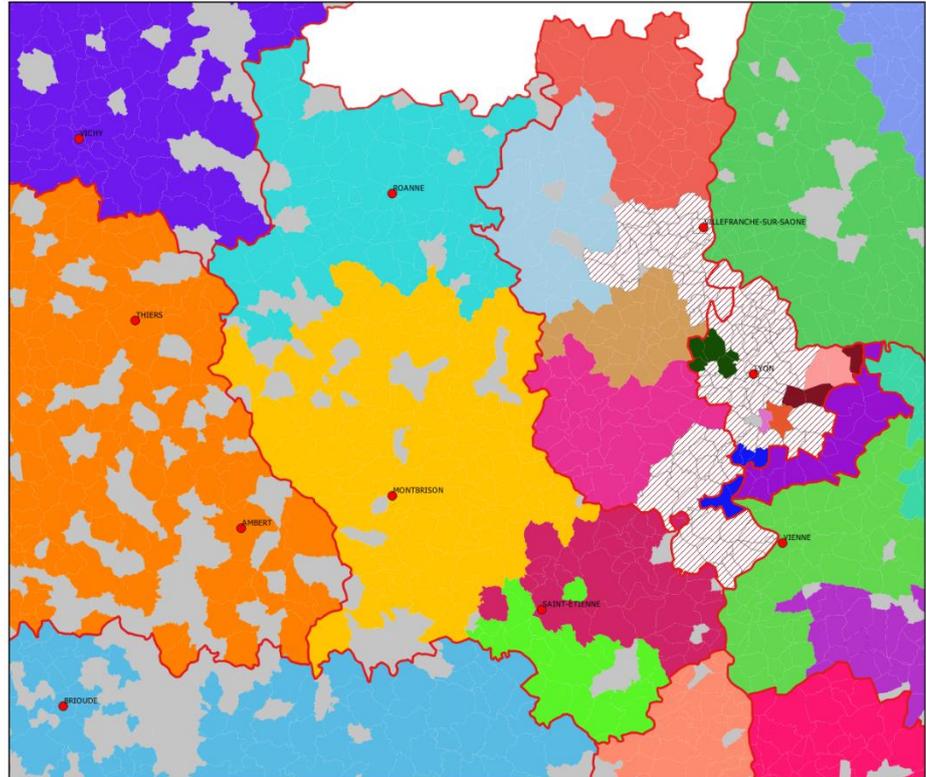
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Loire

- Les EMAS
- Allier - SESSAD LA NEOTTIE
  - Ardèche - IME SOUBEYRAN
  - Haute-Loire - CMPP MONISTROL
  - ▨ Communes avec des ets scolaires sans EMAS
  - Isère - SESSAD LES 7 COLLINES
  - Loire - DITEP ROCHECLAINE
  - Loire - IEM LA GRANDE TERRE
  - Loire - SESSAD DU PILAT
  - Loire - SESSAD ROANNAIS
  - Puy\_de\_Dôme - SESSAD IDJS
  - Rhône - DITEP LA BERGERIE
  - Rhône - IME PERCE NEIGE
  - Rhône - SESSAD MARCO POLO
  - Rhône - SESSAD MATHIS JEUNE
  - Communes sans établissements scolaires
- Handicap
- Médico-social



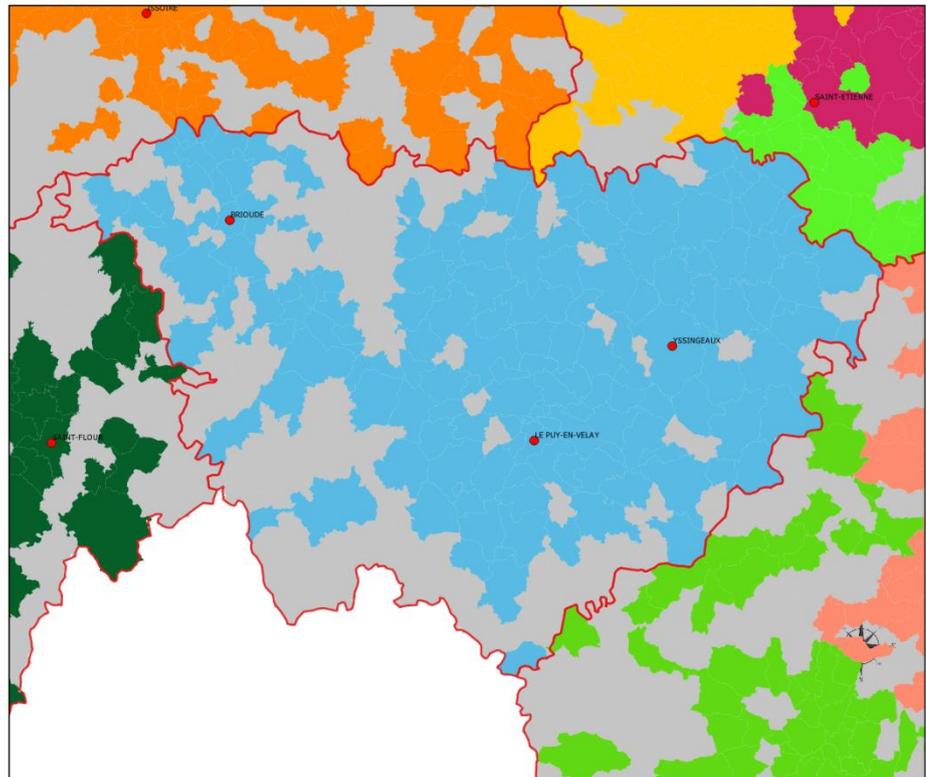
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Haute-Loire

- Les EMAS
- Ardèche - IME SOUBEYRAN
  - Ardèche - ITEP HOME VIVAROIS
  - Cantal - SESSAD LES 3 VALLÉES
  - Haute-Loire - CMPP MONISTROL
  - Loire - DITEP ROCHECLAINE
  - Loire - IEM LA GRANDE TERRE
  - Puy\_de\_Dôme - SESSAD IDJS
  - Communes sans établissements scolaires
- Handicap
- Médico-social



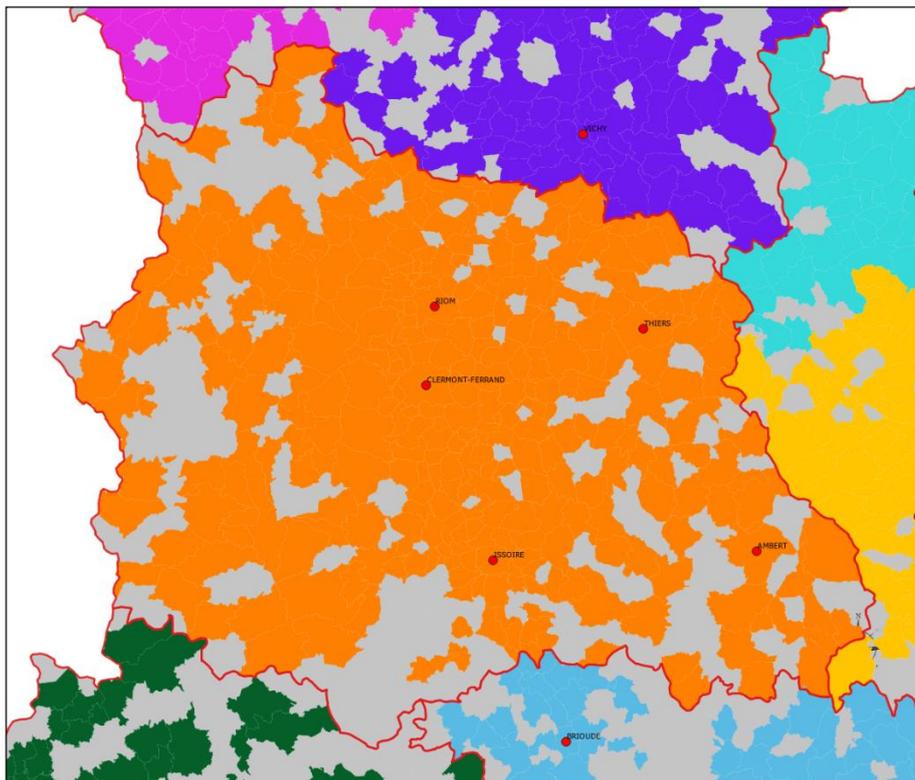
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Puy-de-Dôme

- Les EMAS
- Allier - ITEP NÉRIS LES BAINS
  - Allier - SESSAD LA NEOTTIE
  - Cantal - SESSAD LES 3 VALLÉES
  - Haute\_Loire - CMPP MONISTROL
  - Loire - IEM LA GRANDE TERRE
  - Loire - SESSAD ROANNAIS
  - Puy\_de\_Dôme - SESSAD IDJS
  - Communes sans établissements scolaires
- Médico-social
- Handicap



0 30 60 km

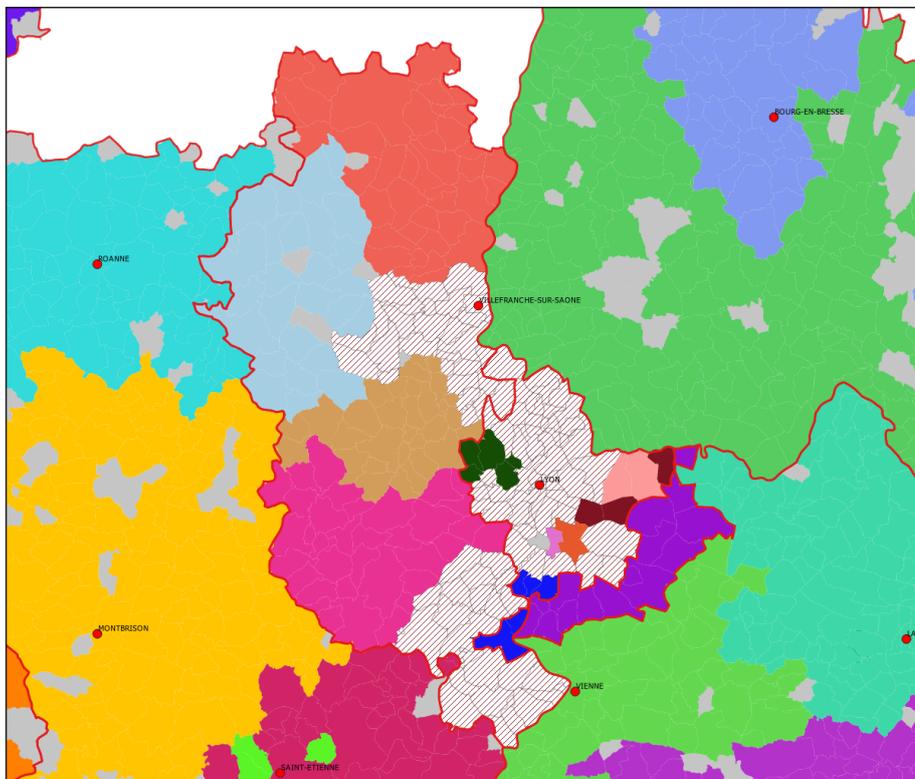
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Nv Rhône

- Les EMAS
- Ain - ITEP AMBRONAY
  - ▨ Communes avec des ets scolaires sans EMAS
  - Isère - IEM NORD ISÈRE
  - Isère - SESSAD LES 7 COLLINES
  - Loire - IEM LA GRANDE TERRE
  - Loire - SESSAD DU PILAT
  - Loire - SESSAD ROANNAIS
  - Rhône - DITEP LA BERGERIE
  - Rhône - DITEP LA CRISTALLERIE
  - Rhône - IES LES PRIMEVÈRES
  - Rhône - IEM L'OISEAU BLANC
  - Rhône - IEM PERCE NEIGE
  - Rhône - IEM PIERRE DE LUNE
  - Rhône - SESSAD MARCO POLO
  - Rhône - SESSAD MATHIS JEUNE
  - Rhône - SESSAD-PCPE HENRI GORMAND
  - Communes sans établissements scolaires
- Médico-social
- Handicap



0 20 40 km

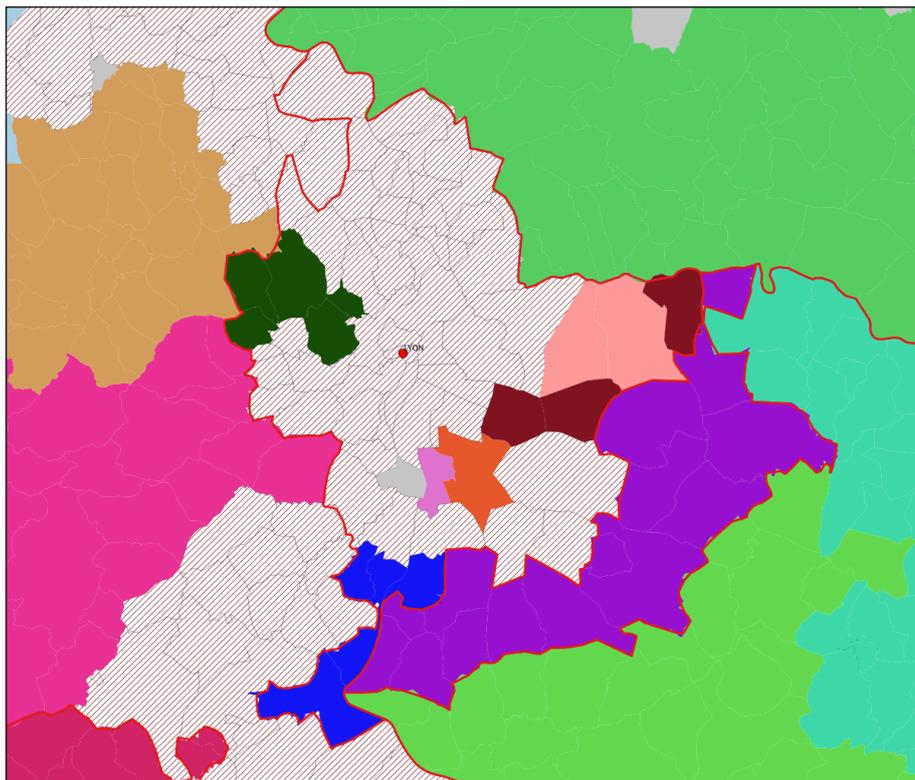
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Métropole de Lyon

- Les EMAS
- Ain - ITEP AMBRONAY
  - Communes avec des ets scolaires sans EMAS
  - Isère - SESSAD LES 7 COLLINES
  - Rhône - DITEP LA CRISTALLERIE
  - Rhône - IES LES PRIMEVERES
  - Rhône - IME JEAN-JACQUES ROUSSEAU - 6907821
  - Rhône - IME L'OISEAU BLANC
  - Rhône - IME PIERRE DE LUNE
  - Rhône - SESSAD GOUNOT - 690807490
  - Rhône - SESSAD MARCO POLO
  - Rhône - SESSAD MATHIS JEUNE
  - Rhône - SESSAD-PCPE HENRI GORMAND
  - Communes sans établissements scolaires
- Handicap
- Médico-social



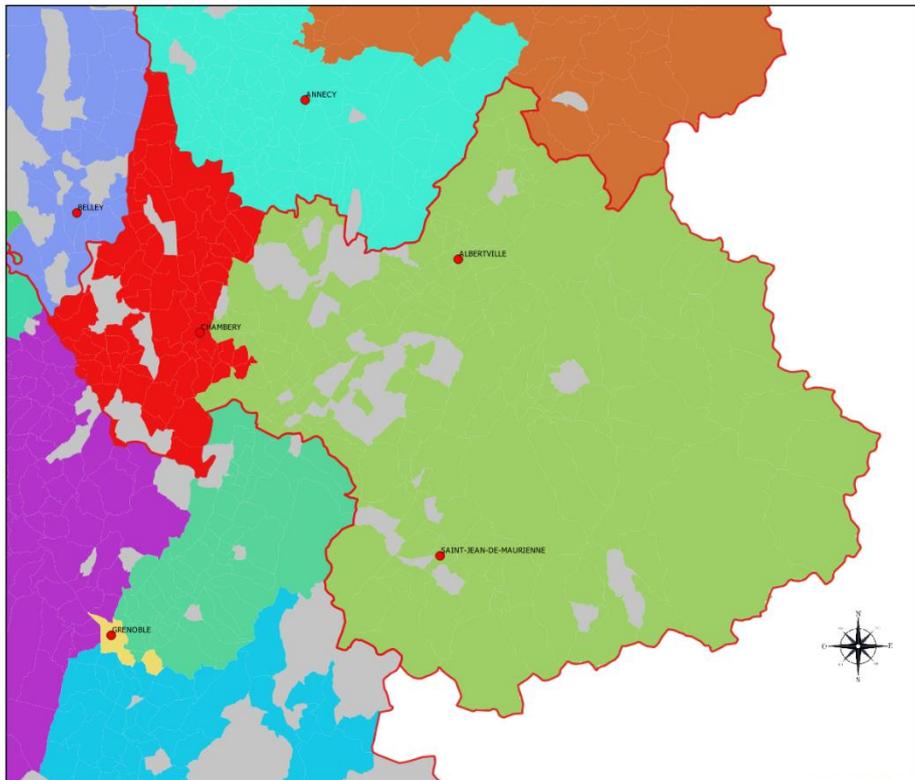
Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Les zones d'intervention des EMAS en Auvergne-Rhône-Alpes

Savoie

- Les EMAS
- Ain - IME DINAMO SCO DE CONDAMINE
  - Haute\_Savoie - IME CHALET SAINT ANDRÉ
  - Haute\_Savoie - SAAAIS
  - Isère - IME LE BARIOZ
  - Isère - IEM LE CHEVALLON
  - Savoie - ITEP ALBERTVILLE
  - Savoie - SESSAD LE TANDEM
  - Communes sans établissements scolaires
- Handicap
- Médico-social

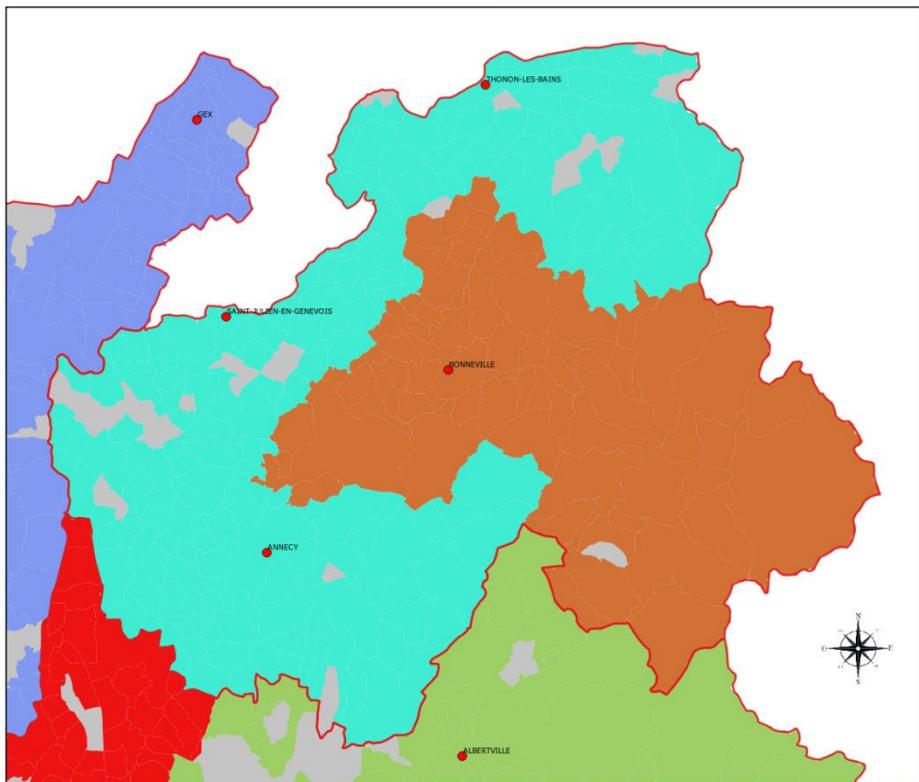


Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024



Médico-social  
Handicap

- Les EMAS
- Ain - IME DINAMO SCO DE CONDAMINE
- Haute\_Savoie - IME CHALET SAINT ANDRÉ
- Haute\_Savoie - SAAAIS
- Savoie - ITEP ALBERTVILLE
- Savoie - SESSAD LE TANDEM
- Communes sans établissements scolaires



0 20 40 km

Réalisation : Pôle Performance - Direction de l'Autonomie ARS Auvergne Rhône Alpes -  
Sources : Enquête ARS ARA  
Edition : 26/9/2024

